

LA TRANSITION
NUMÉRIQUE

Un horizon indécis pour l'Algérie

LAKHDAR YDROUDJ

CRISE UKRAINIENNE

La justice et le droit en temps de guerre

ABDELHAK BENELHADJ



GUERRE EN UKRAINE

Comment un événement majeur peut pousser les États-Unis et la Russie à dialoguer ?

MEDJDOUN HAMED



Livres : mémoires douloureuses

BELKACEM AHcene-DJABALLAH

VUE

L'ACTUALITÉ AUTREMENT

P. 4 à 8

Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information

DURCIR LE CONTRÔLE ET OPTIMISER
L'APPROVISIONNEMENT PENDANT LE RAMADHAN !

Combattre la spéculation

CHERIF ALI



Publicité

يُتمنى لكم موبيليس

mobiliis

معا، نصنع المستقبل

ANEPE N° 2316007363 Le Quotidien d'Oran 23/03/2023

Ramadhan et développement local Les instructions du Premier ministre aux walis

El-Houari Dilmi

Le Premier ministre Aïmene Benabderahmane a présidé, mardi, une réunion de coordination par visioconférence ayant regroupé le ministre de l'Intérieur Brahim Merad et les walis de la République, consacrée à l'examen des dispositions et préparatifs pour le mois de Ramadhan et au suivi des différents projets de développement au niveau local.

Lors de cette réunion de coordination, il a été question de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements du président de la République et de ses différentes décisions relatives à l'amélioration du service public, à la généralisation du développement équilibré et à la promotion de l'économie locale, notamment celles issues de la dernière réunion Gouvernement-walis, selon un communiqué des services du Premier ministre.

Lors de la réunion tenue par visioconférence, le Premier ministre a rappelé l'importance de «l'approche proactive adoptée par les pouvoirs publics en prévision du mois sacré de Ramadhan», insistant sur «l'importance du suivi permanent sur le terrain et de la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle, de veille et d'alerte précoce tout au long du mois sacré».

Le PM a également appelé à «renforcer le travail en synergie avec les acteurs de la société civile pour développer le civisme et sensibiliser à l'importance de la lutte contre le gaspillage, notamment en coordination avec l'Observatoire national de la société civile et le Conseil supérieur de la jeunesse».

Dans le même sillage, le PM a mis l'accent sur la nécessité «d'aller de l'avant dans cette action

prospective, notamment en ce qui a trait aux préparatifs de la prochaine saison estivale, et ce à travers la prise des mesures pratiques préventives pour éviter les feux de forêt, avec l'accélération de la cadence du parachèvement des structures de services pour devenir une valeur ajoutée dans le processus de diversification de l'économie nationale à laquelle aspirent les hautes autorités du pays».

Concernant l'appui à la dynamique économique, le PM a souligné «la priorité de réaliser l'autosuffisance alimentaire, notamment en créant les conditions idoines à l'augmentation de la production nationale en récoltes».

De son côté, le ministre de l'Intérieur a exhorté les walis de la République à «redoubler d'efforts pour une bonne prise en charge des préoccupations des citoyens qui doit être la priorité de l'action locale, et ce en application des dernières orientations du président de la République», les appellant, à la veille du mois sacré de Ramadhan, à «mettre en place les conditions nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, ainsi qu'à prendre toutes les mesures pratiques pour garantir le bien-être des citoyens et la préservation de la santé et de l'hygiène publiques, loin des campagnes conjoncturelles».

D'autre part, Brahim Merad a réaffirmé «la priorité d'accélérer la cadence du développement local conformément aux exigences de sécurité alimentaire, hydrique et énergétique», indiquant que «la réponse aux aspirations des citoyens, l'amélioration de la qualité des prestations du service public», a conclu le communiqué des services du Premier ministre.

Déclarations provocatrices d'un responsable sioniste sur le peuple palestinien L'Algérie condamne

L'Algérie a condamné "ferme" les déclarations "provocatrices" d'un responsable de l'entité sioniste contestant le droit du peuple palestinien à exister et à établir son Etat indépendant, selon une déclaration du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, publiée mercredi. "L'Algérie condamne fermement les déclarations provocatrices d'un responsable de l'entité sioniste tenant d'une idéologie négationniste qui conteste le droit du peuple palestinien à exister et à établir son Etat indépendant", indique la déclaration du ministère.

Elle "condamne avec la même fermeté l'utilisation par ce responsable d'une carte d'occupation expansionniste qui inclut les territoires du Royaume Hachémite de Jordanie, ainsi que les territoires palestiniens occupés", a-t-on ajouté.

Selon la même source, ce com-

portement "agressif, qui s'ajoute à une série de violations systématiques commises par la puissance occupante contre le peuple palestinien, ses biens et ses lieux saints dans un dessein expansionniste très dangereux, constitue une violation flagrante de la légalité internationale et une menace directe à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région".

L'Algérie a appelé à cette occasion la communauté internationale, "en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer ses responsabilités pour protéger les droits légitimes du peuple palestinien à établir son Etat indépendant avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale, et à faire respecter ses frontières, ainsi que celles de tous les Etats de la région, y compris le Royaume Hachémite de Jordanie", a conclu la déclaration du ministère.

Selon la même source, ce com-

Corruption 12 ans de prison requis contre Abdelmalek Boudiaf

Le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, mercredi, une peine de 12 ans de prison ferme contre l'ancien ministre Abdelmalek Boudiaf, poursuivi avec 18 autres accusés pour corruption.

Des peines allant de 4 à 5 ans de prison ferme ont été également requises contre l'épouse de Abdelmalek Boudiaf et deux de ses enfants pour recel et dissimulation intentionnelle de sources de fonds illicites, blanchiment d'argent, abus de fonction et obtention d'indus avantages.

Dans le cadre de la même affaire, le procureur de la République a requis des peines allant de 3 ans à 5 ans de prison ferme contre des hommes d'affaires poursuivis pour obtention d'indus avantages.

Abdelmalek Boudiaf est poursuivi pour enrichissement illicite, blanchiment d'argent et recel dans le cadre d'un groupe criminel, outre l'octroi d'avantages injustifiés lors de la conclusion de contrats de marchés et abus de fonction lorsqu'il était ministre de la Santé, et en tant qu'ancien wali d'Oran et de Constantine.



ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

La drogue, un phénomène qui menace la sécurité nationale. Un constat inquiétant établi par le ministre de la Justice, Abderrachid Tabi, devant des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), mardi, lors d'une plénière consacrée au débat du projet de loi relatif à la prévention contre la drogue, qui reflète toute l'urgence de mettre en œuvre une politique publique avec des objectifs précis à atteindre, et une mobilisation de toutes les forces pour protéger la population, le territoire et les intérêts vitaux du pays. Autant dire que les autorités s'apprêtent à mettre en place un système ou une stratégie de guerre contre la drogue. C'est dans cet esprit que les autorités compétentes ont échafaudé ce projet de loi modifiant et complétant la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, qui vise à élaborer une nouvelle stratégie nationale pour la prévention de ces crimes et la révision des dispositions pénales.

Il faut bien tirer les leçons de l'échec passé et réactualiser cette loi, en vigueur depuis près de deux décennies. En raison de l'adaptation des organisations criminelles, particulièrement les trafiquants de drogue, pour avoir toujours une longueur d'avance sur les moyens et les méthodes engagés dans la lutte antidrogue, la loi et les techniques adoptées dans ce cadre doivent faire l'objet de révisions cycliques. Des pays très puissants sur tous les plans, qui ont mis en action des moyens humains et financiers énormes dans le cadre de la lutte antidrogue, ne sont pas arrivés à de grands résultats, mais sans s'avouer vaincus, ils s'adaptent continuellement aux pratiques des gangs spécialisés dans le trafic de drogue. Changer de stratégie en matière de lutte antidrogue est

L'autre agression du Makhzen

une chose naturelle quand on constate des lacunes ou un vide juridique qu'il faut combler, ou l'inefficacité des moyens mis en œuvre dans ce cadre, mais pourrait-on jamais être assuré de gagner cette guerre sans une vision transfrontalière du phénomène en question ?

On peut allier les méthodes douces préventives, en assurant la désintoxication des accros aux stupéfiants et le durcissement des peines à l'encontre des trafiquants, comme le prévoit le projet de loi qui a été débattu par les députés, mardi, sans atteindre des résultats probants si on ne s'attelle pas à couper les routes de la drogue en agissant en amont, jusque dans les pays producteurs. Pour le cas de l'Algérie, avec un voisin qui occupe le premier rang des principaux pays d'origine et de départ de la résine de cannabis, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui, non seulement ne prête aucune collaboration dans le cadre de la lutte antidrogue, cherche à inonder le pays en drogue avec l'assentiment du Makhzen, la situation appelle à déclencher un autre mécanisme.

Les saisies opérées à longueur d'année au niveau des frontières ouest s'avèrent une partie visible de l'iceberg quand on fait le constat des quantités qui passent à travers les mailles du filet sécuritaire. C'est à croire que les quantités saisies au niveau de ces frontières ne sont que des leurres pour camoufler le plus gros du trafic, qui emprunte d'autres voies. La menace persistante sur la sécurité nationale ne nécessite-t-elle pas le recours aux instances internationales onusiennes, dans un premier temps, et dénoncer à grande échelle «la guerre de la drogue» menée par le Maroc contre l'Algérie ?

Ramadhan Les horaires de travail dans les établissements éducatifs fixés

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, mercredi dans un communiqué, les horaires de travail applicables durant le mois sacré de Ramadhan dans les établissements éducatifs à travers le pays.

Pour les wilayas d'Adrar, La-ghouat, Biskra, Bechar, Tamanras-set, Ouargla, Illizi, Tindouf, El-Oued, Ghardaïa, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El-Meghaier et

El-Menia, les horaires de travail sont fixés de 7h00 à 14h00, précise le communiqué.

Dans les autres wilayas du pays, les horaires de travail sont fixés de 8h30 à 15h30.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire dans les écoles à vacation unique, la durée des cours sera réduite de trente (30) minutes avec une pause d'une heure et 15 mn entre le matin et l'après-midi.

Quant aux écoles primaires à dou-

ble vacation, la durée des cours du matin sera réduite à 1h45, tandis que celle de l'après-midi sera réduite à 1h30mn.

Dans les deux cycles moyen et secondaire, la séance pédagogique d'une heure sera réduite de quinze (15) minutes, a précisé le communiqué, ajoutant que l'emploi du temps sera réparti sur deux tranches englobant 4 cours chacune, avec une pause d'une heure entre le matin et l'après-midi.

Tebboune à Al Jazeera «L'ambassadeur d'Algérie bientôt de retour à Paris»



R. N.

Dans un entretien accordé à la chaîne d'information qatariote Al Jazeera, diffusé mardi soir, le président de la République Abdelmadjid Tebboune a affirmé que l'Algérie considérait la position de l'Espagne vis-à-vis du Sahara occidental comme une « position individuelle du gouvernement Pedro Sanchez ».

« Nous considérons la position de l'Espagne vis-à-vis du Sahara occidental comme une position individuelle du gouvernement Sanchez », soulignant que l'Espagne « s'est alignée dans le dossier du Sahara occidental avec des attitudes secrètes qui ne la décharge pas de ses responsabilités ». Interrogé sur les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Espagne, Abdelmadjid Tebboune a fait savoir qu'ils « se poursuivent » et que dans « leur majorité » ils « s'effectuent par le secteur privé dans les deux pays ». A propos des relations avec le Maroc, le président Tebboune dit « regretter qu'elles en soient arrivées à ce stade entre deux pays voisins », tout en soulignant que ces relations sont arrivées à « un point de non-retour ».

El Tarf Un enfant porté disparu

A. Ouelaa

Branle-bas de combat dans la petite ville côtière d'Echatt, dans la wilaya d'El Tarf, où la disparition d'un enfant âgé de 13 ans depuis la matinée de mardi, a mis ses parents, voisins et proches sur le qui-vive. D'intenses recherches sont en cours afin de retrouver l'enfant. Selon les déclarations du père

de l'enfant, ce dernier était sorti mardi vers 07h30 du domicile parental situé à la cité du 20-Août pour se rendre au CEM. Vers 14h, voyant que l'enfant n'était pas rentré à la maison pour déjeuner, l'inquiétude des parents a commencé. Depuis, l'alerte a été donnée un peu partout. Police, gendarmerie et d'autres citoyens sont mobilisés afin de retrouver l'enfant.

Faits de corruption à la CNAN Nord Trois accusés placés en détention provisoire

Le juge d'instruction du Pôle pénal national économique et financier a ordonné le placement en détention provisoire de trois (3) individus, dont l'actuel directeur général de la compagnie CNAN Nord, et sous contrôle judiciaire de quatorze (14) autres pour leur implication dans des faits de corruption, a indiqué mercredi un communiqué du parquet de ce pôle. "Conformément aux dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le parquet du Pôle pénal national économique et financier informe l'opinion publique de l'ouverture d'une enquête préliminaire suite à un rapport sur des faits de corruption, au niveau de la compagnie CNAN Nord, liés à la passation de marchés et à la conclusion de contrats en infraction aux lois et réglementations, à des

dépassements dans la gestion de la compagnie et à la complicité dans la dilapidation de deniers publics à travers la non exploitation de navires cargo et la mise à l'arrêt de navires dans des ports nationaux et des ports étrangers ayant impacté l'activité et les transactions de la compagnie, entraîné la dégradation de sa situation financière malgré le soutien financier de l'Etat et causé d'énormes préjudices financiers à la compagnie, au groupe et au Trésor", a précisé le communiqué. "Après l'achèvement de l'enquête par le Service régional des enquêtes judiciaires relevant de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), le 21 mars 2023, les parties ont été présentées devant le parquet, qui a ordonné l'ouverture d'une instruction judiciaire pour

les délits de passation de marchés et conclusion de contrats et d'accords en infraction aux dispositions législatives et réglementaires pour l'octroi de priviléges injustifiés à des tiers, dilapidation délibérée de deniers publics, abus de fonction en infraction aux lois et réglementations et négligence flagrante entraînant le détournement de fonds publics", a ajouté la même source.

"Après l'audition des accusés, le juge d'instruction du Pôle pénal économique et financier a ordonné le placement en détention provisoire de trois (3) d'entre eux, à savoir l'actuel directeur général de la compagnie CNAN Nord (D.L.) et les anciens directeurs généraux (S.A) et (G.H.S.A), et le placement sous contrôle judiciaire de quatorze (14) autres accusés", a conclu le communiqué.

Raina Raïkoum
Amine Bouali

Moi, Rachel Corrie, je suis née le 10 avril 1979 à Olympia (État de Washington) dans cette Amérique sûre d'elle-même et dominatrice dans laquelle je ne me suis jamais reconnue. Je faisais alors des études en arts plastiques à l'université et j'étais membre de l'International Solidarity Movement (ISM), une ONG pacifiste qui pratiquait la non-violence et soutenait la lutte de libération du peuple palestinien. En mars 2003, j'avais décidé de consacrer une année sabattique à l'entraide sur le terrain et je suis partie pour Gaza, avec huit de mes camarades, pour organiser un jumelage entre ma ville natale d'Olympia et la ville palestinienne de Rafah, et dénoncer les violations des droits de l'homme commises par l'Etat inique d'Israël.

Je ne sais toujours pas par quel miracle j'avais échappé jusque-là au joug d'une opinion publique largement influencée par les médias occidentaux mainstream qui soutiennent à longueur de temps qu'Israël est un «bon choix», un «bon client» et la Palestine un «mauvais». Pourtant, jusqu'à mon adolescence, je ne pouvais même pas situer ce pays sur une carte géographique, mais j'ai fini par comprendre le sort dramatique réservé à son peuple et par épouser sa cause. Moi, Rachel Corrie, je n'ai jamais supporté les crimes perpétrés dans le silence complice et intéressé des puissants de ce monde.

Aussi, lorsque ce dimanche 16 mars 2003,

je suis allée manifester pacifiquement à Rafah, vêtue d'une veste orange, un mégaphone à la main, pour empêcher la démolition de la maison d'un médecin palestinien, je savais au fond de moi qu'il ne fallait pas compter sur la pitié de ce soldat israélien conduisant un bulldozer qui s'est avancé vers moi et a commencé à pousser la terre sous mes pieds jusqu'à ce que je trébuche et me retrouve ensevelie et écrasée sous sa pelle. Allez voir sur Internet la photo de mon corps brisé et sans vie ! Je n'avais pas encore 24 ans.

En août 2012, neuf ans après ma mort, un tribunal israélien a blanchi le conducteur du bulldozer et l'Etat peu scrupuleux qu'il servait. Le juge a estimé que j'étais la seule responsable de ce qui m'étais arrivé, un assassinat qu'il a qualifié d'«incident regrettable», mais pour la population de Gaza, j'étais une martyre et elle m'a pleuré comme une de ses enfants. Plusieurs centres culturels en terre de Palestine portent mon nom. Aujourd'hui, deux décennies se sont écoulées depuis mon décès tragique, et l'occupation israélienne et les violations des droits de l'homme à l'encontre des Palestiniens se poursuivent et Israël n'a été condamné ni pour m'avoir ôté la vie ni pour les crimes qu'il commet encore, chaque jour, contre le peuple palestinien. Moi, Rachel Corrie, là-haut dans le ciel, je témoignerai par mon sang et mes larmes, jusqu'à la fin des temps.

En l'espace d'une semaine Neuf éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

Neuf (09) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également mis en échec des tentatives d'introduction de plus de deux quintaux de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, durant la période allant du 15 au 21 mars en cours, indique un bilan opérationnel rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans la dynamique des efforts soutenus de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 39 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction des quantités de drogues provenant des frontières avec le Maroc, s'élevant à 2 quintaux et 18 kilogrammes de kif traité, et saisi 87 401 comprimés psychotropes», ajoute le communiqué du MDN. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam,

Tindouf et Djanet, des détachements de l'ANP «ont intercepté 635 individus et saisi 23 véhicules, 205 groupes électrogènes, 137 marteaux-piqueurs, 7 détecteurs de métaux, 11 tonnes de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite», note la même source, ajoutant que «14 autres individus ont été arrêtés et 06 fusils de chasse, 4,5 quintaux de tabacs et des quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation s'élevant à 16 tonnes ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national». De même, les Garde-frontières «ont déjoué, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 98 689 litres à Bordj Badji Mokhtar, Souk Ahras, El-Tarf et Tébessa».

Durcir le contrôle et optimiser l'approvisionnement pendant le Ramadhan !

Combattre la spéculation

La création d'un dispositif de veille, chargé de contrôler et de réguler quotidiennement l'approvisionnement du marché en différents produits de base, intervient opportunément pour lutter contre le phénomène du monopole et de la spéculation qui ont atteint des seuils intolérables !



Par Cherif Ali

Conséquemment, la détermination de l'Etat à combattre la spéculation et protéger le pouvoir d'achat s'est traduite par la promulgation, fin 2021, d'une loi relative à la lutte contre la spéculation illicite, prévoyant des peines d'emprisonnement allant de 3 à 30 ans de prison et des amendes financières pouvant atteindre 2 millions de dinars.

Mais sinon, est-il besoin de rappeler que le Ramadhan fait ressortir, bon an mal an, la «frénésie des achats» qu'un expert attribue à des facteurs psychologiques incitant des jeûneurs à imiter leurs congénères de façon irréfléchie, indépendamment de leurs moyens.

Beaucoup de familles algériennes s'y résignent, par manque de foi, peut-être, ou de cynisme, probablement, considérant les dépenses faites pendant le Ramadhan comme «incompressibles».

Il s'ensuit un gâchis énorme ; le jeûneur, din-don de la farce, se fait «plumer» à chaque coin de rue, alors qu'il lui suffit de prendre son destin alimentaire en main en s'interrogeant : de quoi c'est fait ? D'où ça vient ? Ce n'est pas de la contrefaçon, au moins ? Comment cela a-t-il été produit ? Peut-on le conserver ? Les enfants y ont-ils droit ?

Si chaque fois qu'un problème alimentaire se pose, le consommateur qui doute doit prendre son destin alimentaire en main. Il ne lui suffit plus de lire l'étiquette de tel ou tel produit, encore faut-il déjà qu'il en saisisse le sens.

En cas de doute, il se doit de réagir et demander des explications :

1. en grande surface, il doit requérir le responsable ;
2. chez l'épicier, lui poser la question ;
3. au marché, interroger le vendeur ;
4. plus que cela, il ne doit surtout pas hésiter à goûter au produit dès lors que sa santé est en jeu, après autorisation du vendeur tout de même.

Nous sommes prêts à tout croire, faut-il se dire, mais nous avons besoin de savoir pourquoi nous devons le croire. Si l'on nous assure que c'est sain pour l'organisme, ne nous con-

tentons pas d'enregistrer sans broncher, vérifications, c'est le seul moyen dont dispose le consommateur pour savoir ce qu'il paye. Il faut dire qu'il est plus que temps de mettre la production et la distribution devant leurs responsabilités. Et la publicité devant ses engagements !

A besoin, dans le doute surtout, il faut boycotter !

C'est, dorénavant, un droit qu'il faut s'approprier. On ne le retirera jamais à celui qui sort son porte-monnaie pour se nourrir, et si chaque fois qu'un problème se pose le consommateur se pose la question, alors la machine à tricher ne pourra plus tourner impunément !

Il appartient donc au citoyen lambda qui consomme de ne pas trop compter sur les responsables pour améliorer son ordinaire, mais il se doit aussi, non seulement de rationaliser ses dépenses, mais également surveiller ce qu'il mange. Et surtout d'exiger des garanties !

Chaque démarche citoyenne, et là le rôle des associations de protection des consommateurs est nécessaire, chaque interrogation pèse et remonte à la source, aussi sûre que les petits ruisseaux font les gros fleuves ! Si 1% des consommateurs le faisait à chaque fois qu'ils ont un doute, les lois du commerce seraient bouleversées et jamais de la «viande d'âne» n'aurait été vendue par des bouchers criminels et partant se retrouver dans nos assiettes !

Usons donc du moindre pouvoir dont nous disposons et posons la question. C'est le silence qui mène les agneaux à l'abattoir !

On n'interroge pas le président de la République en tête-à-tête, ni un député au coin d'une rue, ou très rarement, mais l'on peut parler au marchand et à son épicerie les yeux dans les yeux.

Et de telles résolutions sont à prendre pendant ce Ramadhan !

Certes, les pouvoirs publics sont les garants de la réglementation du commerce et de la législation alimentaire, mais les administrations censées les contrôler sont dépecées ou désabusées, en tous les cas, peu dotées en moyens pour mener correctement leurs missions.

Et les 9000 contrôleurs, voire plus, ne pourront pas faire grand-chose dans le pays où la triche a été élevée au rang de sport national !

La preuve, la contrefaçon prend des proportions dramatiques dans notre pays : les chafafages de gaz naturel contrefaçons font plus de 100 morts/an dans notre pays !

Les pouvoirs, publics conscients du danger, sollicitent l'aide des consommateurs mais s'avouent impuissants face aux barons de l'informel et de la surfacturation.

Le danger nous vient des frontières, disentils, manière pour eux de botter en touche !

En attendant, il faut approvisionner la population en denrées alimentaires et en quantités et surtout contenir la courbe de l'inflation qui, force est de l'admettre ou pour le moins de le supposer, repartira à la hausse avec les incontournables pratiques spéculatives qui accompagnent ce mois de jeûne.

A moins de surveiller de très près la mercuarie, ou de mettre en œuvre «la décision prise en conseil des ministres consistant à autoriser les agriculteurs à ouvrir des points de vente, à l'occasion de ce mois, pour écouter directement leur production pour lutter contre la hausse des prix.»

On parle de 150 marchés de proximité et d'un escadron de contrôleurs mais feint d'ignorer la loi naturelle du marché, celle de l'offre et de la demande et aussi la loi qui libère les prix des produits non subventionnés qui sont fixés en dehors de toute intervention des pouvoirs publics.

Comme les ministres du commerce qui l'ont précédé, Tayeb Zitouni sait que le Ramadhan ne sera pas, une fois encore, «le mois de la retenue» et que les spéculateurs ne vont pas se priver d'imposer leur diktat en l'absence de l'obligation de la «traçabilité» de leurs produits ou de la «facturation», ou plus encore de régler par «chèque» leurs transactions !

Il y a aussi ces pénuries qui font rappeler les émeutes de janvier 2011 qui ont suivi les augmentations brutales des prix de l'huile et du sucre. À l'époque, les pouvoirs publics les avaient imputées à des «lobbys» qui sentaient leurs intérêts menacés par l'intention du gouvernement d'imposer et de généraliser la facturation sur toutes les transactions commerciales !

Faut-il donc céder définitivement et laisser le marché en proie à l'informel et au défaut de facturation ?

D'où la nécessité d'une réforme globale plus profonde, et surtout courageuse, afin de briser le cercle vicieux : «Pour compenser le manque à gagner causé par l'informel, l'Etat met davantage de pression fiscale sur les activités légales dont beaucoup ne trouvent d'échappatoire que d'aller gros-

sir la sphère informelle», selon les experts.

Mais sinon, le gouvernement a d'autres choix pour alléger le budget alimentaire des ménages pendant et après le Ramadhan :

1. augmenter la disponibilité des produits correspondants à la demande.

2. autoriser l'ouverture des «marchés de solidarité» où non seulement les consommateurs aux petites bourses y trouveront leur compte, mais aussi les «acquéreurs» de camionnettes DFSK pourraient s'y employer et dans le même temps rembourser leurs crédits !

Et au gouvernement de reconquérir la confiance de tous ces jeunes, en ces temps où la fracture sociale va croissant !

On ne peut pas parler de Ramadhan sans dire un mot des inévitables «fataras», ou comme on les appelle communément les «manieurs» du Ramadhan.

A coup sûr, ils ne vont pas manquer de se manifester et l'ire de «l'establishment» religieux sera en rapport, et dans la foulée ne manqueront certainement pas de s'exprimer :

1. le président de l'Association des Oulémas musulmans, qui parlera de provocation et demandera à l'Etat d'intervenir pour éviter la «fitna» et protéger les jeûneurs ;

2. le président du Haut Conseil islamique qui lancera du haut de sa tribune «un appel pour faire respecter la Constitution qui fait de l'islam la religion de l'Etat» ;

En face, «des non-jeûneurs», provocateurs à souhait, iront jusqu'à évoquer «leur liberté de conscience» et refuseront d'être considérés comme des tricheurs ; ils pousseront même le «bouchon» en appelant au rassemblement de leurs «ouailles», ce qui va encore exacerber la tension !

Et comme l'an passé, le ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, sera forcé de jouer une fois encore l'apaisement tout en qualifiant les actes des non-jeûneurs de «provocation».

Quant à remplacer l'imam, en pré-retraite, par un jeune trentenaire, docteur en sciences théologiques, plein d'alacrité, maniant sans peine la tablette électronique et débattant avec ses pairs par visioconférence, la question n'est même pas à l'ordre du jour dans ce département !

Un sacré défi, tout de même, du même niveau que celui qui attend le gouvernement qui devrait combattre la spéculation, durcir le contrôle et optimiser l'approvisionnement pendant le Ramadhan !

La transition numérique

Un horizon indécis pour l'Algérie



Par Lakhdar Ydroudj

Les facilités du numérique et les enjeux de la numérisation ont dicté la mise en place de stratégie pour atteindre les standards de cette opération. Le numérique a enfanté une nouvelle souveraineté qui est venue s'ajouter aux souverainetés politique, économique, industrielle, technologique, culturelle, scientifique, médiatique etc. D'ailleurs la citoyenneté numérique est consacrée dans les textes juridiques des pays hyper connectés pour passer à l'ultime étape de ce processus qui est de créer le métamorphisme dans l'espace infini du Metaverse.

On se rappelle des déclarations des officiels américains et notamment Al Gore, alors vice président des Etats Unis d'Amériques- qui a mis en exergue l'avenir futuriste des Etats qui seraient en diapason avec les nouvelles exigences du développement des nations, tout en apportant le soutien nécessaire aux investisseurs dans le domaine et en prenant en charge la construction de l'infrastructure de l'Etat Electronique. Ces approches nous renseignent sur le sens souverain de l'investissement dans ce domaine qui est la nouvelle clé de la croissance, de la compétitivité et surtout du confort des citoyens.

DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE NÉGATIF :

L'Algérie est un des pays qui reste en voie de développement depuis plus d'un demi-siècle malgré toutes les ressources dont il détient et qui devaient être un moyen de figurer parmi les pays développés. Il semblerait aussi qu'il va passer beaucoup plus de temps dans la voie de la numérisation que le temps passé dans le processus du développement sans pouvoir réaliser l'objectif et sortir du sous-développement chronique. Il n'est pas de notre intention de procéder à une analyse sociologique de l'échec du développement du pays mais il serait utile de rappeler que le développement numérique repose sur l'investissement dans le capital humain et les compétences et dont les ressources algériennes dans ce domaine s'exportent aisément dans les environnements les plus compétitifs au monde. A vrai dire l'Algérie n'a pas encore entamé le processus de la numérisation puisque elle exécute des opérations sporadiques de l'informatisation dans quelques secteurs qui seraient une des premières étapes de la numérisation. Cette dernière exige la participation active des citoyens dans l'activité à distance, comme acheter un billet d'avion, payer ses impôts, effectuer une inscription universitaire à distance, ou tout simplement acheter son billet de cinéma, de musée, de théâtre depuis son domicile et effectuer toutes les opérations bancaires à partir de son portable ou de son PC en toute sécurité sans avoir le souci d'être piraté. Il faut aussi signaler que la numérisation est une étape ultime de dépasser les procédures administratives lourdes et répétitives pour les citoyens de fournir les documents en papier. En d'autres termes, l'ère numérique est une relation électronique entre le citoyen et toutes les institutions qui gèrent des matricules au lieu de documents comme archives.

LE DISCOURS ET LES INSTITUTIONS :

L'Algérie n'arrive pas à amorcer un départ efficace pour réaliser sa mutation électronique puisque les traditions de travail du siècle dernier dominent toujours la sphère socio-économique. L'étape cruciale de la transition numérique devait se faire au niveau du gouvernement avec une mise en exécution d'une stratégie pour avoir un e-gouvernement au lieu de maintenir un gouvernement en papier dans les différentes institutions de l'Etat. Pour cela, le discours politique ne suffit pas si l'Etat n'épouse pas la transition comme ce fut le cas dans plusieurs pays qui ont pu atteindre les standards de la numérisation dans tous les domaines.

Même si la volonté politique de numériser existe, un ensemble de conditions devaient être remplies et prises en charge pour espérer un démarrage effectif des opérations liées à la numérisation. La condition essentielle c'est de définir une stratégie à court et moyen terme avec une définition adéquate de toute

Depuis la généralisation de l'internet beaucoup de pays ont choisi la voie numérique pour réussir la transition vers les nouvelles formes d'organisation de la société et de la performance économique, industrielle, culturelle et surtout technologique.

l'infrastructure et les compétences pour sa mise en chantier. Les dates butoirs sont très importantes à définir dans le cahier des charges sinon le chantier restera ouvert à l'infini. Pour plusieurs pays, la numérisation a exigé la création de superstructures institutionnelles pour veiller à l'application des directives de l'Etat et ses programmes visant à mettre en place le E-Gouv.

La démarche de l'Algérie est loin de faire l'unanimité au sein des institutions nationales puisque elles maintiennent les procédures de travail classiques sans y répondre aux normes de l'organisation et qui utilisent le vocabulaire de numérisation dans le discours sans le valider sur le terrain. Plusieurs administrations publiques ne disposent même pas de Q-Matic Ticket pour organiser les foules, et font appeler aux services de l'ordre pour dispenser leurs services. On ne doit pas parler de numérisations dans ce genre de situation.

Même si on fait abstraction du fait précédent et on admet que l'Algérie avance vers la numérisation, la visite électronique de quelques sites officiels nous permet de confirmer que la démarche ne répond pas aux normes universelles connues dans le cyberspace notamment la mise à jour instantanée, l'interactivité, l'attractivité, l'esthétique, le répondant, et le contenu diversifié, ce qui confirme l'hypothétique avenir de cette opération puisqu'elle sacrifie le discours officiel et participe au maintien du grand décalage entre le discours et la réalité du terrain, laissant un citoyen entre les griffes d'une administration archaïque, une économie sous développée, un enseignement dirigée, des institutions à portes blindées, etc.

Plus de 24 heures après le remaniement ministériel opéré par la présidence le 16 Mars 2023 les pages ne sont pas mises à jour puisque on peut voir que la page par exemple diffuse une boucle d'informations du ministère du commerce dans un ruban qui date du 26 Février 2023.

<https://www.commerce.gov.dz/fr>
- Site consulté le 17 Mars 2023 à 11.40.

Le CV de Monsieur Ramtane Lamamra orne toujours l'icône de 'Ministre' sur la page officielle du ministère des affaires étrangères.

<https://www.mfa.gov.dz/fr/the-ministry/the-minister-of-foreign-affairs-and-national-community-abroad>

- Site consulté le 17 Mars 2023 à 11.48.
La page d'accueil du ministère de la jeunesse et des sports est loin d'être atypique des autres pages puisque c'est toujours le même ministre qui est en place.

<https://www.mjs.gov.dz/index.php/fr/accueil>
- Site consulté le 17 Mars 2023 à 11.57.

Ces exemples nous éclairent sur le caractère opérationnel de la numérisation en Algérie, qui a beaucoup de chemin à faire et ne peut se faire sans l'implication des responsables qui n'ont pas encore épousé la thèse du développement par le biais des puces électroniques en empruntant les autoroutes numériques du cyberspace disponibles pour tous les pays. Thèse pourtant prise en charge dans le discours du président de la république lors de ses passages devant la presse nationale. Les mises à jour sont le travail de cellule numériques des institutions qui n'ont pas d'horaires fixes ni de bureau. Equipées d'outils nécessaires ces cellules veillent en mainstream à ce genre d'opération.

Depuis 2021 (1) des annonces dorées sont faites autour du lancement de la procédure d'élaboration d'une loi sur la numérisation qui n'a pas été accompagnée d'effet puisque en 2022 c'est le ministre en charge de la digitalisation « sure et positive pour construire la citoyenneté numérique de l'Algérie » (2) qui reformule les intentions pour la mise en marche pour dire que la loi et les textes réglementaires sont en cours d'élaboration (3). Cette déclaration a été faite en marge des travaux du salon DIGITECH 2022 et que l'histoire retiendra dans le cadre de discours de consommation publique puisque aucun bilan ne peut vraiment être à la hauteur des enjeux de la numérisation économique, social, cul-

tural, industriel, technologique, éducatif, militaire, et les autres domaines des sociétés contemporaines (4). Nous pensons que la démocratisation de l'internet et le suivi des opérateurs et fournisseurs de l'internet par les autorités de régulation au niveau de l'Algérie profonde doit être la priorité en plus de l'obligation de toutes les institutions publiques et privées à avoir des sites interactifs vers lesquels les services doivent migrer dans le cours terme.

Si nous prenions en exemple le secteur financier, les banques nationales sont toujours à un stade préliminaire de la gestion monétaire, puisqu'elles n'ont toujours pas compris les enjeux stratégiques de la démonétisation de l'argent (5). Pourquoi est-ce que nos banques ne procurent pas par exemple des cartes de crédit en monnaie nationale pour les fonctionnaires et les travailleurs stables (pas de débit des comptes courants). Pourquoi l'e-banking peine à se développer ? Pourquoi les ATM ou distributeurs sont logés dans les banques ou les espaces dédiés aux clients appelés abusivement numériques ? On peut poser toutes les questions sans trouver une réponse convaincante puisque le monde virtuel domine actuellement les industries de la finance. On ne peut pas combler le déficit de la numérisation de l'industrie bancaire et financière par la création des abris pour exécuter des tâches classiques (retrait d'argent etc.) ou par des projets pour la création de « pôles d'innovation numérique ». On peut s'inspirer des expériences de pays où le numérique est synonyme de confort pour les citoyens qui leur permet de gérer leur quotidien éducatif, financier, social, distractif, administratif ... à distance en toute sécurité.

LA ROUTE DES GADGETS ET DES PUCE ÉLECTRONIQUES :

L'espèce humaine entame la troisième décennie du troisième millénaire avec une transition notable vers des sociétés sans papier, sans argent fiduciaire, sans livres imprimés, sans école traditionnelle, ou les modèles de transactions sont devenues de plus en plus soumises à la formule électronique de C2 (Click and Collect). Cette voie reste lointaine lorsqu'on analyse les quelques opérations qui se déroulent. A titre d'exemple, les publicités électroniques qui pullulent sur le net ne répondent à aucun critère économique et commerciale. Des produits sont proposés zéro dinar juste pour attirer une clientèle, d'autres demandent aux surfers de passer à la discussion (piège) privée. Les ministères sensés être les régulateurs de l'activité commerciale ne manifestent aucune volonté d'organiser le commerce en ligne en définissant un cahier des charges clair qui régit la relation entre les deux parties. Les sites électroniques dans tous les pays du monde affichent les produits et les prix correspondants.

L'Algérie doit revoir sa copie stratégique de la numérisation en travaillant dans le sens de bâtir l'e-gouvernement en empruntant la route des puces électroniques dans ses institutions qui sont disponibles sur le marché de TIC. Pour cela il faut commencer par la sensibilisation des responsables pour communiquer avec le peuple par les moyens électroniques et créer des cellules au niveau de toutes les institutions étatiques qui font de la veille électronique et numérique, y compris la création esthétique de sites et ses mise à jour.

L'étape la plus importante est la dynamisation opérationnelle des travaux de la structure gouvernementale dédiée à la numérisation qui doit :

- Identifier les infrastructures et définir les normes des réseaux et des outils les plus performants à utiliser,

- Accompagner toutes les institutions de l'Etat dans le processus de la modernisation numérique, en définissant la stratégie sectorielle avec la matrix gouvernementale,

- Définir les dates butoirs ou un deadline pour les institutions pour faire migrer les activités vers le numérique au service du citoyen à distance,

- Ouvrir le champ de la concurrence aux fournisseurs de l'internet et tous les autres services électroniques avec des obligations d'une couverture nationale normative qui répond aux recommandations numériques dans le domaine, avec un contrôle

systématique des défaillances,

- Assigner un objectif de désenclaver les régions du pays notamment les administrations nationales, numériser les manuels scolaires, les références universitaires etc. et les mettre à la disposition des utilisateurs, qui permettrait de fidéliser le public à utiliser les TIC,

- Etablir les rapports des suivis et des recommandations dans le cours terme pour réorienter les actions à entreprendre, si nécessaire faire appel au savoir faire international pour l'exploitation de toutes les potentialités afin de réduire le temps imparti à la création du E-gouvernement.

Numériser c'est avant tout atteindre un seuil appréciable dans l'accomplissement des services pour les citoyens qui peuvent par suite jouir d'un certain confort. C'est aussi réaliser le pas nécessaire de faire partie des pays en marche vers la post-industrialisation. C'est enfin exploiter la nouvelle ressource de la croissance et de la prospérité en utilisant à bon escient toutes les technologies de l'information et la communication et ne pas se contenter de retrançrire les services comme présentation marketing sans effet immédiat sur la vie des citoyens. On se rappelle par exemple que le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST) a été créé en 1985 pour l'informatisation des bibliothèques et la mise en place d'un système national d'IST, la collecte et le traitement de l'information et beaucoup d'autres activités vitales à la vie universitaire, mais beaucoup reste à faire, malgré la disponibilité des ressources. Ce n'est pas un déni de dire que le bilan est négatif car les attentes des utilisateurs sont toujours en stand by, en ce qui concerne la numérisation de toutes les activités scientifiques liées à l'IST en Algérie.

Il est inutile de s'attarder sur les enjeux de la numérisation sur tous les plans du développement et la vie des citoyens car la transversalité des technologies de l'information induit un effet domino positif sur tous les secteurs notamment l'économie, l'enseignement et la recherche scientifique qui restent les secteurs fédérateurs de toutes les intégrations sociologiques, car c'est à travers l'économie de la connaissance que la digitalisation peut passer sans encombre ni dégâts. Le temps passe très vite et les moyens disponibles seront caduques et inefficaces pour un transiter vers les sociétés électroniques.

*Chercheur et auteur

Notes

1- <https://www.aps.dz/economie/119156-une-politique-nationale-de-numerisation-en-cours-d-elaboration>.

2- <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/147552-l-etat-avance-resolument-vers-l-edification-de-l-algerie-digitale>

3- <https://www.liberte-algerie.com/actualite/l-elaboration-du-texte-en-cours-374899>

4- L'agence officielle APS tente de dresser un bilan 2022 dans une dépêche brève et insignifiante sur la numérisation avec un titre très attractif -qui reste dérisoire en termes de la réalisation de l'infrastructure numérique- en présentant au lecteur la réalisation de portail « qui regroupent des services électroniques de 29 départements fournit aux citoyens, particuliers et professionnels, des informations détaillées sur toutes les procédures et services publics et informations gouvernementaux, électroniques et non électroniques ». Cette opération est en fin de compte un dépliant de l'information mis en ligne et reste une étape non pertinente dans la numérisation. Cf.

<https://www.aps.dz/sante-science-technologie/149551-2022-annee-de-l-acceleration-de-la-numerisation-en-algerie>,

5- Un des enjeux vitaux pour l'économie est l'absorption de la masse salariale existante sur le marché parallèle est qui est estimée à plus de 90 milliards de US dollar, en plus du fait de la création de nouvelles pratiques économiques chez l'algérien, sans parler de la traçabilité des flux financiers. Démobiliser l'argent c'est aussi et surtout faire l'économie de l'impression de l'argent fiduciaire surtout que nous importons la matière pour cela pour le rendre scriptural, notamment avec le développement des technologies de l'information et des applications inhérentes à la mise en œuvre de facilites numériques.

Crise ukrainienne

La justice et le droit en temps de guerre

Par Abdelhak Benelhadj

A chaque fois qu'une bombe russe tombe quelque part ces procureurs, ces fonctionnaires ordinaires affaires autour de crimes ou délits civils... sans compter la nuée de photographes et de reporters, se précipitent pour observer, consigner les faits et instruire des enquêtes en vue d'un jugement et d'une peine prononcée par un tribunal dont il s'agissait de déterminer la compétence, voire d'un tribunal ad hoc qu'il fallait improviser.

L'Ukraine avait réclamé, en vain, à plusieurs reprises l'érection d'un « Tribunal spécial » destiné à juger des crimes (de guerre, contre l'humanité, génocide...).

Cette exigence fait partie des 10 conditions que liste le plan du président ukrainien pour envisager la paix à la mi-novembre dernier.

Des soldats russes traduits devant un tribunal à Kiev ont été condamnés à la va-vite dans des conditions juridiquement discutables.

Voilà maintenant que le chef d'Etat russe est à son tour condamné par la CPI.

Vendredi 17 mars, à la demande du procureur de la CPI, Karim Khan, la Cour Pénale Internationale a émis des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et la commissaire russe aux droits des enfants, Maria Lvova-Belova, « crimes de guerre présumés de la déportation d'enfants des territoires ukrainiens occupés vers la Fédération de Russie ».

SATISFACTION DES CHEFS D'ORCHESTRE, À WASHINGTON, À LONDRES...

Les réactions viennent évidemment après l'énoncé du mandat pour garantir l'indépendance de la justice en régime démocratique. Mais il faut bien naïf pour sous-estimer la hiérarchie réelle des pouvoirs et ne pas présumer de la subordination des juges aux ordres politiques !

- Pour le président J. Biden, lapidaire, le mandat d'arrêt de la CPI est « justifié » et adresse « un signal très fort », sous-entendu à son homologue russe et à tous ceux qui le soutiennent ou seraient tentés de le faire.

- V. Zelenski lui confère une dimension « historique ».

La mimétique cohorte des « alliés » n'a pas tardé à suivre avec des déclarations qui pour certaines grossissent le trait et chargent inutilement le propos.

L'unanimité est de rigueur. Pas un doute, pas une nuance, pas un poil qui dépasse.

- « Cette décision est extrêmement importante car elle signifie que tout responsable de crime de guerre ou de crime contre l'humanité devra rendre des comptes, quel que soit son statut ou son rang ». « C'est donc une décision qui peut changer le cours des événements » affirme la ministre française des affaires étrangères dans une interview accordée au JDD du 19 mars 2023.

- Le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell a salué « une décision importante » et le Royaume-Uni une mesure qui va « obliger ceux qui sont au sommet du régime russe, y compris Vladimir Poutine, à rendre des comptes ». N'oublions pas que le procureur de la CPI, M. Karim A. Khan, est un fidèle sujet de sa Majesté.

- La Grande Bretagne et l'Union Européenne ont été séparés par le Brexit mais occasionnellement réunis sous la bannière de l'OTAN et l'Amérique retrouve l'Europe du général Marshall, un temps égarée sur le chemin d'une illusoire quête de souveraineté et d'autonomie de décision.

Que la Commission siège à Bruxelles, capitale de l'Amérique européenne menacée en ce titre par Varsovie, aux côtés du siège de l'OTAN n'est évidemment pas un accident géopolitique. A l'évidence, le centre de gravité de l'Union se déplace irrémédiablement vers l'Est...

Toute la question est de savoir jusqu'à quand les « membres fondateurs » toléreront cette dérive qui subordonne leur souveraineté et dégrade leurs économies.

LIMITES ET PARADOXES.

L'instruction a été précipitée le procureur de la CPI le reconnaît à mots couverts et, malgré des allusions à des documents probants, confond culpabilité et responsabilité.

Le plus cocasse en cette affaire est que ni l'Ukraine (sensée incarner la partie plaignante), ni les Etats-Unis ne reconnaissent la légitimité de la CPI.

Ce qui donne un air étrange et bien singulier à leur satisfaction devant un jugement prononcé par une Cour qu'ils ne reconnaissent pas.

N'étant plus à une facétie près ajoutons que, pas plus que ses « ennemis », le condamné n'a jamais reconnu la compétence préalable

Dès le début du conflit, plus précisément depuis la découverte de « Boucha », on a vu une multitude de juges d'instruction, de policiers spécialisés, d'enquêteurs... partout exercer leurs compétences en Ukraine.

ble de ses juges ni de leur Cour.

Si on ajoute que le droit international préserve l'immunité des chefs d'Etat en fonction, on comprend que le mandat d'arrêt lancé par la CPI est bien ce qu'il n'a jamais cessé d'être, non pas un acte de droit mais un acte de guerre qui participe à sa manière au conflit militaire en Ukraine aux côtés d'un parti.

Le président polonais de la CPI, Piotr Hofmannski, a énoncé une évidence qui limite la portée de la sanction : l'exécution de ces mandats dépend dit-il « de la coopération internationale ». Qui en effet oserait aller à Moscou saisir V. Poutine par la peau du cou et le ramener à La Haye pour le placer devant ses juges ?

L'inaccessibilité juridique et physique du condamné confère à cette conjecture (pour le moment tout au moins) un caractère purement rhétorique.

UNE ERREUR À TROIS TEMPS

Le président de la CPI se trompe en justifiant en ces termes le jugement rendu par sa cour : « les juges de la chambre chargée de cette affaire ont décidé de rendre publique l'existence des mandats dans l'intérêt de la justice et d'empêcher la commission de crimes futurs ».

1.- Nul n'a connaissance parfaite des faits passés depuis le 24 février et même depuis février 2014. Pour aller vite : l'instruction est loin d'être achevée et que s'il fut décidé qu'elle l'est maintenant, ce n'est pas pour des raisons juridiques, mais d'opportunité politique.

2.- La « guerre » n'est pas terminée en Ukraine. Qui peut prétendre en toute objectivité à la récapitulation exacte des exactions commises par toutes les parties en conflit dont les juges de la CPI pourraient virtuellement se saisir ?

3.- Qui peut estimer le bilan de cette confrontation meurtrière à son issue ? Rien ne peut être empêché tant que le conflit n'est pas arrêté et une paix rétablie.

Le plus rationnel et le plus raisonnable aurait été d'attendre pour disposer d'un dossier d'instruction exhaustivement informé sur des faits irrécusables afin de prononcer un jugement fondé. Au reste, comment peut-on juger sans avoir entendu équitablement toutes les parties, en l'occurrence les accusés aujourd'hui condamnés sans avoir été entendus et à qui l'occasion et le droit de se défendre n'ont pas été offerts. Mais pour tout cela il aurait fallu que la CPI se place à égale distance de justiciables.

Qui comprendrait la réaction de Dmitri Medvedev, ancien président russe, qui a eu à l'endroit de la CPI et de ses mandats, une métaphore scatologique lapidaire qu'il ne serait pas convenable de rapporter ici.

La précipitation, la judiciarisation des faits de guerre, démarche singulière, montre bien en fait l'instrumentalisation du droit et de la justice sont improvisés en armes de plus dans une entreprise de subversion totale contre la Russie.

Il est vrai que l'extraterritorialisation de la justice américaine a donné l'exemple. Unilatéralement, elle ne souffre ni critique, ni appel, ni contestation. Les entreprises et banques européennes qui ont contrevenu aux injonctions américaines contre leurs ennemis ont payé un lourd tribu.

De même, la CPI en cette affaire n'est alors habitée ni par le droit ni par la justice. Une officine arbitrant des professionnels de la com' et des soldats déguisés en juges, un artefact militaire qui participe de la guerre.

LE CHOIX DE LA DATE N'EST PAS INNOCENT

Le jugement a été prononcé au lendemain de la visite de V. Poutine en Crimée et à Marioupol et à la veille de l'arrivée à Moscou du chef d'Etat chinois Xi Jinping. Aurait-il été conçu pour déstabiliser, voire compromettre la rencontre, son déroulement, son issue et le concours que la Chine serait susceptible d'apporter à son allié russe ? Comment un chef d'Etat chinois pouvait-il consentir sans être gêné à être reçu par un « criminel de guerre » et sans lui-même passer pour un bandit de grand chemin ?

Pour compléter le tableau le dernier chef d'Etat des pays du G7 qui n'est pas allé à Canossa, le premier ministre japonais, a entrepris son pèlerinage à Boutcha. Le conflit s'est étendu ainsi à l'Asie et les Etats-Unis tentent de compléter le dispositif destiné à torpiller la rencontre V. Poutine - Xi Jinping.

La souveraineté du Japon, sous étroite occupation depuis 1945, est en effet (comme celle de la Corée du sud) une fiction dont Mac Arthur a écrit les premiers chapitres. Plus de 54 000 GI's s'en

assurent. Pour garantir la sécurité de l'archipel (menacée par qui, on se le demande ?), Tokyo verse près de 10 milliards de dollars par an à son protecteur².

Dans les années 1930, aux Etats-Unis, la mafia utilisait le même procédé...

Cette mise en scène n'a, cela tombe sous le sens, qu'une valeur médiatique à destination des opinions publiques occidentales qu'il faut coûte que coûte maintenir sous un éteignoir serré car il ne faut à aucun prix laisser s'ouvrir un front intérieur.

AU FAIT, QU'EST-CE QUE LA CPI ?

C'est une création récente (née en 1998, en activité en 2002).

Trente-deux États, dont la Russie et les États-Unis, ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié. Enfin, certains, dont la Chine et l'Inde (3 milliards d'habitants environ), ne l'ont même pas signé. C'est dire le poids et la dimension internationale que pèsent les jugements rendus par cette juridiction.

La CPI peut exercer sa compétence si la personne accusée est un ressortissant d'un État membre, ou si le crime supposé est commis sur le territoire d'un État membre. Or, comme on l'a vu, ni l'Ukraine ni la Russie ne le sont. L'affaire ne lui a même pas été transmise par le Conseil de sécurité des Nations unies pour des raisons évidentes liées au veto dont disposent ses membres permanents.

Passer par la CPI pour tenter de contourner cet obstacle est vain.

A la fin de l'année 2022, la Cour a ouvert dix-sept enquêtes. Toutes concernant des pays du sud. Aucune un pays « développé » d'Europe ou d'Amérique du nord.

Israël qui n'a pas ratifié le Statut de Rome jouit d'une totale impunité et échappe à ses investigations. Personne ne prendrait le risque de traduire le moindre israélien devant cette Cour ni d'ailleurs devant aucune autre. Ce singulier pays est hors et au-dessus des lois.

En 2003, il y a de cela vingt ans, les Etats-Unis ont attaqué l'Irak sous des prétextes fallacieux « hors des lois internationales » (J. Chirac). Cette intervention militaire qui a détruit un pays entier a fait des centaines de milliers de victimes.

Quelle CPI s'en est souciée pour rendre justice ?

Enfin, la quarantaine de pays qui se sont déclarés solidaires de la CPI et répondent à sa demande de express de fonds, montre bien que cette question devient une affaire partisane et n'a plus rien à voir avec le droit international ni avec la justice.

OÙ VA LA CPI ?

Ce jugement n'a pas de valeur juridique à portée universelle mais seulement locale, confinée aux pays qui ont signé et ratifié l'existence de la CPI. Mais on aurait tort de lui ôter sa valeur géopolitique.

1.- Il a immédiatement pour conséquence de creuser le gouffre que Washington tient à creuser entre Moscou et les pays occidentaux. Quel chef d'Etat allemand, français ou italien en effet consentirait volontiers à rencontrer ou même à converser avec le président russe, un « criminel de guerre » sous mandat d'arrêt lancé par une Cour légalisée et légitimée par leurs soins ?

LE PAYSAGE EST PLUS CLAIR.

Pour Kiev cela sonne la fin des désordres européens, français et allemands notamment, de pays qui continuent peu ou prou à entretenir des liens avec la Russie.

Certes, le président français, s'il n'a pas gagné complètement la confiance de Kiev, a irrévocablement perdu le peu de crédit qu'il avait à Moscou qui en jouait pour tenter de perturber le camp adverse. Depuis le mois de septembre dernier il n'y est plus audible où plus personne ne décroche le téléphone quand l'appel vient de Paris. Au reste, tout le monde avait compris que la posture (gaullienne) relevait de la com' uniquement à usage interne.³ La France était dans les faits, dès 2014, fidèlement ancrée dans le camp occidental.

Cela dit, Washington se débarrasse d'une contrainte et n'est plus tenu de coordonner sa communication avec un président imprévisible désormais définitivement exclu du jeu. Moscou n'a plus qu'un seul et unique interlocuteur.

2.- Cette décision, plus que la seule rupture entre la Russie et le monde occidental, accentue la désagrégation de la communauté internationale fondée en 1945 sur les mêmes principes universels, que feu la Société des Nations.

LA FIN DU DROIT DE LA JUSTICE ET DE LA MÉDIATION INTERNATIONALE

E. Macron a entretenu, comme chaque observateur impartial a pu le constater, une fiction de « go between » entre l'Ukraine et la Russie exclusivement entrepris pour lustrer son image.

On découvre peu à peu qu'en réalité il n'y a plus de médiation possible.

L'ONU, l'OMC... la CPI, toutes les autres institutions dérivées de l'Organisation des Nations Unies, et même les initiatives chinoises ou Turques sont hors d'état de jouer aux arbitres d'un conflit stratégique qui dépasse un conflit international ordinaire.

Les Etats-Unis se sont attachés à casser méthodiquement un axe voué de facto à la remise en cause de leurs intérêts : Berlin-Moscou-Pékin.⁴

Si les liens entre l'Allemagne et la Russie paraissent aussi définitivement rompus que les deux gazoducs Nord-Stream, avec un coût considérable pour l'Union Européenne, il restait à briser les liens entre Moscou et Pékin en commençant par la chute du régime de V. Poutine.

Les événements qui ont entouré la visite de Xi Jinping à Moscou, dont le mandat lancé par la CPI, devaient y contribuer.

Les relations entre les guerres et la justice sont connues. À la fin des conflits armés, tours abominablement mortifères, la parole n'est pas aux juges, aux avocats, aux plaignants, mais aux politiques et aux diplomates. Rien ne peut compenser ni réparer les dévastations causées par la guerre. On a vu ce que (pour une part) le traité de Versailles a entraîné.

L'époque est à la dépolitisation et au détournement du discernement : les vieux contre les jeunes, les hommes contre les femmes, les actifs contre les chômeurs, les chasseurs et les pollueurs contre les écologistes, les étrangers contre les nationaux... Le contrat l'emporte sur la loi et les juges sur l'intelligence citoyenne.

C'est plus commode que de regarder les inégalités et les injustices en face qu'aucun juge ne sauvegarde arbitrer. Traditionnellement, si Cour il y a, elle ne peut être, dans cet impitoyable monde hobbesien, que celle des vainqueurs qui condamnent les vaincus. Et tout le reste est balivernes pour potaches immatures et médias ou politiques en quête d'audience.

Alea jacta est !

« La première victime d'une guerre, c'est toujours la vérité » aurait dit R. Kipling. Sans doute pensait-il à l'objectivité de l'observateur plus encore qu'à l'équité des juges.

L'histoire nous montre que la dernière vérité immolée est toujours celle du vaincu par le vainqueur.

La nouveauté dans la crise ukrainienne, la CPI y contribue, tient à ce que la justice est exercée et « la fin de l'histoire » est écrite avant même que les faits n'aient rendu leur verdict sur le front.

Plus que sur les récits historiques toujours obsolètes, l'observateur sagace devait plutôt porter toute son attention sur l'historiographie.

« En histoire, je ne crois qu'à une seule loi, celle de la surprise ». Max Gallo, Le Monde, mardi 04 mars 2008.

Notes

1- Un porte-parole du département d'Etat s'est senti tenu de réaffirmer que la CPI agissait de manière « indépendante » et de souligner une forte conviction : Les Etats-Unis n'ont « aucun doute sur le fait que la Russie commet des crimes de guerre et des atrocités en Ukraine, et nous avons été clairs pour dire que les responsables devront rendre des comptes ». (AFP, S. 18/03/2023). Merci à la CPI de lever le doute sur cette intime conviction.

2- La sécurité du Japon est d'autant plus nécessaire que la Constitution du pays rédigée par les Américains au lendemain de la guerre, interdit aux Japonais de disposer d'une armée nationale. Logique impénétrable. CQFD.

3- Profitant de la crise ukrainienne le président français a réussi à escamoter sa campagne présidentielle sans s'exposer. Elu par défaut, il est parvenu à choisir son adversaire, la seule qui pouvait lui donner la victoire au second tour. Mais les Français l'ont privé d'une majorité à l'Assemblée Nationale. L'actualité brûlante permet d'en mesurer les conséquences. Depuis l'épisode des « gilets jaunes », le président n'a jamais pu retrouver grâce auprès de ses concitoyens. Un vieux principe de conservation dont Lavoisier n'aurait pas contesté l'analogie.

4- Abdelhak Benelhadj : « Crise ukrainienne. L'Amérique prépare la guerre sans les Européens ». J. 27 janvier 2022.

Guerre en Ukraine

Comment un événement majeur peut pousser les États-Unis et la Russie à dialoguer ?

Par Medjdoub Hamed*

1re partie

Pour avoir une vision à la fois cau-
sale et finale, l'histoire événem-
tielle doit être décryptée non seu-
lement dans tous ses faits histori-
ques mais les questions essentiel-
les que le décrypteur doit se poser
sont celles-ci : « Quel rôle joue la guerre en
Ukraine dans le devenir du monde ? Que gagne réellement l'Occident à soutenir l'Ukraine ? D'avoir l'Ukraine dans l'Union européenne et l'OTAN. Est-ce suffisant pour arriver à la guerre et amener la Russie à envahir l'Ukraine ? Pourquoi ces événements et enjeux divisent les puissances impactent en souffrances le peuple ukrainien ? Est-ce que cette guerre en Ukraine est intelligible et compatible au déterminisme historique ? Et le déterminisme historique ne s'inscrit-il pas dans le déterminisme du progrès politique, économique et social de l'humanité ? »

Aussi force de dire que la guerre qui se poursuit aujourd'hui en Ukraine doit avoir un sens. Quel sens ? Un sens qui dépasse les enjeux qui divisent les grandes puissances, certainement à la lumière de l'histoire. La Première Guerre mondiale a eu lieu, la Seconde aussi, mais ont-elles joué pour les intérêts des puissances ? Forcément non, et l'histoire l'atteste, près de 100 millions de morts pour les deux guerres et l'Europe est sortie exsangue, meurtrie, et ensuite a perdu toutes ses colonies en Afrique, en Asie et partout dans le monde.

N'est-ce pas la marche continue du progrès du monde ? On ne peut regarder les graves événements qui arrivent aujourd'hui en Europe seulement sous le prisme des stratégies des puissances ; ces stratégies contradictoires font que chaque grande nation ou groupe de nations vise des buts propres, ce à quoi ils aspirent, en termes de puissance, d'hégémonie, ou simplement d'ambition stratégiques, sans qu'elles s'aperçoivent qu'elles sont en fait utilisées dans leurs guerres par quelque Esprit qui gouverne le monde pour faire avancer précisément ce monde humain, sans véritable berger, qui garde ses troupeaux humains loin des horreurs de la guerre.

1. CONTINGENCES OU NÉCESSITÉS D'UN MONDE QUI AVANCE DANS L'AVÈNEMENT DES DEUX GUERRES MONDIALES

C'est à toutes ces questions en interrogant l'histoire dans son essence que l'on pourrait avoir une vision véritablement rationnelle de la guerre en Ukraine et son impact qu'elle aura sur la marche de l'humanité. Pour saisir le véritable impact de cette guerre, il faut revenir à l'histoire récente, c'est-à-dire ce qui est sorti de la fin de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en 1945. Qu'en est-il, à cette époque, du monde ?

Le Deuxième Conflit mondial s'est terminé par des millions de morts. Pour la seule Union soviétique, 26 millions de soldats et de civils ont été tués et 25 millions de sans-abri. C'est le pays qui a enregistré le plus de pertes humaines dans le monde ; il a été ravagé par des destructions matérielles estimées à six fois le revenu national de 1940. Pour l'Allemagne, il ne restait plus qu'un amas de ruines du grand Reich, les grandes villes sont en grandes parties détruites. En Europe, des millions d'habitants ont perdu leurs logis, devenus sans abri ; la guerre a provoqué des dommages considérables ; partout, le conflit a apporté ruines et destructions ; toute l'Europe s'est vue ensuite occupée par des forces militaires de libération. La guerre semblait sonner le glas d'une Europe développée, à la pointe d'une économie et d'une culture de portée mondiale.

Seules deux superpuissances sont sorties de la guerre avec une grande marge de manœuvre. Les deux empires coloniaux européens, la France et la Grande-Bretagne, affaiblis, se sont vues contraints, par les guerres d'indépendance dans les colonies et les pressions internationales, à renoncer progressivement à leurs possessions. Leur suprématie disparaissant au

milieu des années 1950. Les conférences de Yalta et de Potsdam - la France y était absente - qui décidèrent du partage du monde devaient dessiner la carte du monde en deux blocs Est et Ouest. Dans l'Europe des Balkans et la zone d'occupation soviétique de l'Allemagne, des régimes communistes ont été mis en place. En Extrême-Orient, le Japon, soumis à l'administration américaine, a perdu les territoires conquis. Sakhaline et les îles Kuriles sont devenues soviétiques. La Corée libérée est séparée au 38^e parallèle, en deux zones d'occupation américaine et soviétique. La Chine est reconstituée, mais perd le Formose (Taiwan). L'union entre communistes et nationalistes chinois contre le Japon a réussi. Soutenus par l'URSS, les troupes de Mao Tsé-toung reprennent la conquête du pouvoir. Mais le facteur qui va changer les rapports entre les blocs, c'est la révolution dans la puissance de destruction des armements.

Dans les siècles précédents et surtout la première moitié du XX^e siècle, la puissance d'une nation se mesurait à la puissance de feu de ses armées. Pour peser sur l'échiquier mondial, et garder leurs colonies pour les uns - l'Afrique et l'Asie sont dépecées -, et repartager les territoires coloniaux pour les autres, toutes les nations européennes ont rivalisé d'ingéniosité en matière de pouvoir de destruction des armements pour s'armer, rendant ainsi les guerres inévitables. Grâce à la performance des armes, des guerres étaient extrêmement meurtrières. Les pertes humaines en 1914-1918 et 1939-1945 en témoignent.

De plus, en sus des armements, les règles de la guerre ont beaucoup évolué. Les haines entretenues par les politiques, les revanches désirées par les nations qui ont perdu des guerres, les disputes entre les puissances pour le partage du monde ont fait que les nations européennes se préparaient à s'affronter désormais dans des guerres dites *totales*, c'est-à-dire une mobilisation totale des moyens humains et matériels pour la guerre et leur usage total contre leurs ennemis.

Mais augmenter le pouvoir de destruction dépendait des progrès techniques, et les progrès des armements relevaient des découvertes scientifiques. Ce à quoi s'efforçaient les scientifiques des grandes nations européennes ; paradoxalement dans cet entêtement dans le développement des armements, des découvertes scientifiques déconcertantes, de plus en plus révolutionnaires, s'opéraient, comme si elles étaient facilitées par la Providence, comme si la Nature apportait sa contribution aux besoins de la guerre, divulguant ainsi ses *secrets* aux scientifiques. Un phénomène de l'Histoire ou une *ruse de l'histoire* selon la philosophie de l'histoire de Hegel se posait sur cette avancée scientifique accélérée qui s'est réalisée en l'espace d'un demi-siècle, 1900-1950.

Pour le premier conflit mondial, on estime le coût des pertes humaines à plus de 9 millions de morts et 10 millions de blessés et des destructions considérables. Pour le deuxième conflit mondial qui a fait sombrer l'Occident dans une folie meurtrière sans précédent, rien qu'en Europe, la guerre a fait, selon les estimations, au moins quarante millions de morts. Dans le monde, on fait état de chiffres effrayants, soixante-dix millions de morts et plus, le nombre de blessés se comptait par dizaines de millions, et ces guerres étaient presque apocalyptiques vu le nombre et la faible durée, en cinq longues années et demie.

Que peut-on dire de cette hémorragie de morts de l'humanité ? Ce ne sont plus deux nations qui se font la guerre, dans un seul continent, mais sur la Terre entière. C'est toute l'humanité qui est en guerre puisque cette guerre va ensuite amener les peuples colonisés, qui représentent les deux-tiers de l'humanité, à se soulever à la fin de la guerre pour conquérir leurs indépendances. Alors peut-on énoncer que les guerres 1914-1918 et 1939-1945 et les guerres d'indépendance qui ont suivi, relèvent-elles de *contingences* ou de *nécessités d'un monde qui avance*, qui veulent effacer les quelques quatre à cinq siècles de domination passés ? La question se pose à notre conscience, à notre intelligibilité des événements qui frappent notre mon-



de, sur ces guerres : « Ont-elles un sens ? »

Force de dire qu'elles ont un sens, sinon ces guerres sans buts n'auraient pu être menées par les grands empires coloniaux européens ; ces empires déjà dotés de territoires outre-mer devaient protéger leurs immenses colonies par la puissance de leurs forces armées ; de même les autres empires coloniaux européens, venus en retard au partage du monde, revendiquaient une plus grande part du gâteau colonial. Sauf que les guerres qu'ils ont provoquées ont servi à ce grand gâteau colonial de se libérer de leurs oppresseurs. Les Deux Guerres mondiales entraînaient donc dans la marche logique de l'Histoire ; elles devaient éclater. La *Nécessité-monde* a utilisé leurs ambitions, leurs rivalités pour réaliser une nouvelle marche de l'histoire. Et les hommes, les humains n'y peuvent rien sinon à aller dans le sens qui est inscrit dans leur destin.

2. LA NATURE LIVRE LE SECRET DES ARMES APOCALYPTIQUES À L'HOMME

Des armements toujours plus perfectionnés et plus destructeurs, que les gouvernements occidentaux ont fait peser sur leurs peuples et sur les peuples assujettis, vont aller au-delà de toute espérance. Un domaine des sciences va s'ouvrir et apporter à l'homme une nouvelle *folie* qui, pour peu qu'il l'utilise à grande échelle, sera probablement sa dernière guerre.

Cette *folie destructrice* - on ne peut l'appeler intrinsèquement appeler *arme*, parce qu'une arme s'utilise au besoin, celle-ci ne s'utilise pas, elle se stocke dans des silos terrestres, aériens, marins et sous-marins. Et elles se trouvent un peu partout dans le monde. Son pouvoir de destruction est inouï ; il est massif, immédiat et apocalyptique ; en cas de guerre déclenchée, le temps des combats, ou plutôt les temps d'*extinction* ne se comptent pas en années ni en mois, mais en jours, en heures, en minutes mêmes. Des centaines de millions peuvent être effacées de la surface de la terre en moins d'une heure, pour peu qu'un conflit nucléaire généralisé se déclenche entre les grandes puissances. Des centaines de millions d'êtres humains disparaîtraient comme s'ils n'avaient jamais existé.

Une question cependant, comment cette puissance inouïe est parvenue à l'homme ? Il est vrai que la recherche scientifique par les savants n'a pour motivation que la découverte de principes universels qui régissent la Nature, le plus souvent pour apporter à l'homme la compréhension de l'univers à la fois pour prendre conscience de son être (de lui-même) et de tirer aussi des bienfaits que ces dé-

couvertes peuvent apporter lui dans les domaines les plus variés de la vie humaine mais aussi pour en faire des armes pour se défendre et souvent pour agresser, pour que l'on fasse assez fort, pour dominer son adversaire. Une loi de la nature humaine ?

Utiliser les forces de la Nature pour faire progresser l'industrie et répondre aux problèmes démographiques en termes de consommation agricole, de produits manufacturés, de produits industriels, découvrir des substances chimiques ou micro-organismes présents dans la Nature pour guérir les maladies voire immuniser les populations des fléaux épidémiques graves, tels le choléra, la peste, etc., sont des visées nobles pour l'homme. Les idées des savants ne sont donc pas destructrices, mais quand elles s'appliquent à des fins militaires, la situation change complètement. Justement, la situation dans la première moitié du XX^e siècle a été marquée par la haine entre les peuples européens, la haine de l'occupant pour les peuples colonisés. Et une des conséquences de la recherche scientifique qui non seulement fut la plus considérable mais a marqué à jamais le monde a été la découverte des réactions en chaînes de matériaux fissiles.

Des savants de génie, tels Henri Becquerel, Pierre et Marie Curie, Planck, Einstein, Rutherford, Bohr, Heisenberg, Schrödinger, Borne, Dirac, et autres..., ont fait connaître à la physique atomique un essor extraordinaire. Grâce à l'étude des phénomènes observés, aux découvertes de leurs prédecesseurs, à leur capacité d'analyse et surtout à leur extraordinaire intuition, ces savants ont pu trouver des lois qui ont révolutionné la physique du monde. Et le plus surprenant, c'est que les applications physiques des réactions nucléaires en chaîne n'ont commencé à être comprises qu'à la veille du Deuxième conflit mondial, et le plus extraordinaire, l'arme nucléaire n'a fait son apparition qu'à la fin de la guerre.

Coïncidence ou simple concours de circonstances ? Que serait-il arrivé à l'humanité si ces armes fussent découvertes au milieu du Deuxième conflit mondial par les nazis et utilisées à grande échelle durant la guerre ? On n'a même pas besoin de s'étendre sur cette question, l'humanité aurait tout simplement perdu tout repère. L'Angleterre serait un tas de ruines. Des millions d'Européens, d'Américains et de Russes auraient probablement été exterminés. Le Deuxième Conflit mondial aurait été apocalyptique.

A suivre...

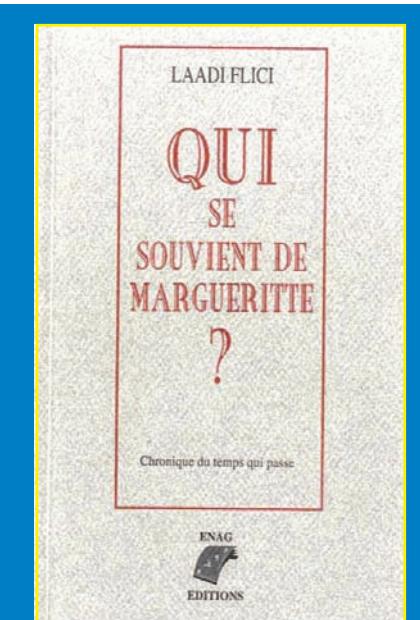
* Auteur et chercheur spécialisé en Economie mondiale, Relations internationales et Prospective

Média

Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



MEMOIRES DOULOUREUSES



**QUI SE SOUVIENT
DE MARGUERITE ?**
Chronique du temps qui passe.
Ensay de Laadi Flici.
Enag Editions, Alger 2002,
111 pages, 400 dinars

Dès la première page, lance son avertissement afin que nul lecteur n'ignore. «Ce que vous avez là n'est pas un roman... peut-être un roman dont le héros est le temps», d'où le sous-titre «Chroniques du temps qui passe».

L'auteur persiste et signe. C'est un roman dont le héros est le temps.

L'histoire de base est celle de la révolte (un «soulèvement» selon la justice coloniale) des habitants «arabes» du village de Marguerite et du procès assez expéditif qui a suivi, en France, à Montpellier.

L'auteur raconte le procès faisant défis-

ter les «accusés», des «musulmans fanatiques» face à une justice restant sourde aux conditions de vie misérables des «damnés» de la terre algérienne colonisée, et ne tenant nullement compte des plaideries ou articles de certains avocats et journalistes «compréhensifs» de la révolte. En plus des tués, des dizaines des condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à l'interdiction de séjour. Des verdicts mal acceptés par les colons d'Algérie... car les fusils dérobés n'ont pas été retrouvés

Heureusement, l'auteur ne s'en tient pas là, et en un style qui n'appartient qu'à lui, il décrit, au fil des audiences (43 au total), le monde alentour. Ce qui donne un mélange étonnant d'événements, de lieux et de personnages. Etonnant en apparence seulement mais rendant plus visible (il est vrai qu'il faut de la patience pour ce qui concerne la lisibilité) le cancer colonial et impérialiste de l'époque (et après) se souciant peu de la «condition humaine» des pays du Sud.

On a donc, ainsi, Hitler, Stendhal, les sionistes massacrant en Palestine occupée, l'Olp, Tennessee Williams, l'état culturel de la France, Martin Luther, Kafka et son œuvre, le Washington Post, El Akhbar, le Festival de Cannes, Edgar Morin, Richard Wagner, Le Pen, Pierre Mauroy, Moufdi Zakaria, Donald Reagan, l'Afrique du Sud, Hemingway, Staline, Jules Ferry, Jabran Khalil Jabran, Abu Kacem Chabi, l'Emir Abdelkader... On termine la lecture avec, certes, une meilleure connaissance des faits reprochés aux «révoltés» de Marguerite ; mais aussi de l'état du monde en voie de pourrissement sociopolitique... annonciateur de bouleversements profonds. L'Auteur : Lâadi Flici est né le 12 novembre 1937 à Alger, au cœur de la Casbah d'Alger. Il est assassiné par les islamistes intégristes dans son cabinet de

médecin pédiatre (maison natale) à Djamaa Lihoud dans la Casbah le 17 mars 1993. Il fait partie des toutes premières victimes du terrorisme tombées entre mars et juin 1993 après sa candidature aux législatives. Ancien détenu politique. Ancien président de la section universitaire du FLN. Ancien président du Comité exécutif de l'UGEMA. Responsable au sein de l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA) durant les premières années d'indépendance de l'Algérie (après 1962). Membre du Conseil consultatif national (CCN) mis en place par le pouvoir au début des années 1990. Docteur en médecine, conférencier, écrivain, romancier, essayiste et nouvelliste (plusieurs œuvres). Membre fondateur de l'Union des écrivains algériens. Membre du jury lors du premier Festival national du théâtre professionnel, du 16 au 26 septembre 1985 au Théâtre national algérien (TNA). A reçu le Grand prix international de littérature consacré à la ville d'Alger en 1987.

Le Théâtre de Verdure d'Alger porte son nom. Lâadi Flici était militant dans l'âme, il se sentait concerné par l'histoire et la politique culturelle de l'Algérie, il était de tous les combats justes. Il a représenté la génération qui a vécu «avec les yeux de la certitude».

Extraits : «Le peuple algérien n'a jamais déposé les armes depuis des millénaires. Il a toujours fait face les armes à la main, à tous les envahisseurs. C'est un peuple capable de déclencher des révoltes, des révoltes, des soulèvements, des manifestations de masses, des révoltes. C'est un peuple capable éternellement de déclencher des insurrections, des mouvements armés» (p7), «Qu'on ne nous fasse pas prendre des vessies pour des lanternes. L'insécurité c'est pas nous, le chômage c'est pas nous, le racisme c'est pas nous. Nous les bougnoules, le travail que nous

faisons, aucune bête au monde ne peut le faire. Aucune bête» (p 41), «La haine, ce n'est pas seulement un sentiment d'animosité, ce n'est pas seulement le souhait de faire du mal à quelqu'un, ce n'est pas seulement un concept littéraire ou politique ou un acte culturel. Le racisme ce n'est pas seulement un sentiment, ou une doctrine ou une idéologie qui affirme la supériorité d'une race sur les autres ou d'un groupe racial sur les autres (...). La haine, c'est deux révolvers braqués et qui tirent sur des êtres humains» (p51)

Avis L'auteur écrit en conclusion que «nous avons voulu tout au long de ces épisodes vous dire Marguerite le plus simplement possible». On peut dire qu'il a grandement réussi... à sa manière, assez originale mais très (sur) réaliste et très prenante. Comme si vous y étiez. Flici ? Inimitable !

Citations : «Quand on n'est pas sur la même longueur d'onde, on est ignorant, pas sérieux, stupide, sans fondement» (p 25), «Il faut savoir lire les statistiques et surtout savoir les musiquer (p 25), «Vous avez vu comment raisonne un requin ? Ça raisonne à l'arbitraire. Ça fonctionne à l'arbitraire un requin. Un œillet blanc au poing» (p32), «Un traître est un traître, même s'il est Nobel de littérature» (p 46), «Il n'y a pas de civilisation, il n'y a pas de scientifiques sans l'écriture» (p 66), «L'homme dans la foule n'est plus qu'un atome (...). Les foules sont capables des plus belles actions, comme des plus viles. L'homme qui est dans une foule est un grain de sable parmi d'autres que soulève un vent de tempête» (p 96), «La pacification d'un pays conquis ne se fait ni par la terreur... ni par l'amour. Elle ne se fait pas du tout. Personne ne vous a demandé de nous aimer, nous les Arabes. Et encore moins de nous conquérir... Par la terreur» (p110)

der la révolte politique et un traitement de «prisonniers politiques», les accusés ayant été pris «les armes à la main».

Par contre, beaucoup pour accuser le fanatisme religieux. Certes, aucune condamnation à mort mais des travaux forcés à perpétuité (à Cayenne, en Guyane, connue pour être «la guillotine sèche») pour 9 dont quatre y trouveront rapidement la mort... y compris Yacoub qui avait été «affecté» aux îles du Salut, un lieu suscitant «l'effroi de tous les bagnards», de lourdes peines allant de 5 à 15 ans.

Et des interdictions de séjour. Peu d'acquittements (81). Encore faudrait-il préciser qu'en cours de route (en plus des séquestres des biens), étant donné les conditions inhumaines de transport (maritime), de détention, de non-prise en charge médicale et psychologique, beaucoup (19 entre avril 1901 et l'ouverture des assises) sont morts de maladie ou de déprime... et même les acquittés, ne connaissant pas le français, dénués de tout, furent abandonnés, à Montpellier, à leur sort en terre inconnue peuplée d'«infidèles».

Les interdits de séjour, «rapatriés», seront accueillis par les agents de l'Administration qui les enverront, menottes aux mains, dans le Sud de l'Algérie, au pénitencier. Quant aux «acquittés», il ne leur sera pas permis de revenir auprès de leurs familles et seront «interdits» de pénétrer dans le village.

Les interdits de séjour, «rapatriés», seront accueillis par les agents de l'Administration qui les enverront, menottes aux mains, dans le Sud de l'Algérie, au pénitencier. Quant aux «acquittés», il ne leur sera pas permis de revenir auprès de leurs familles et seront «interdits» de pénétrer dans le village.

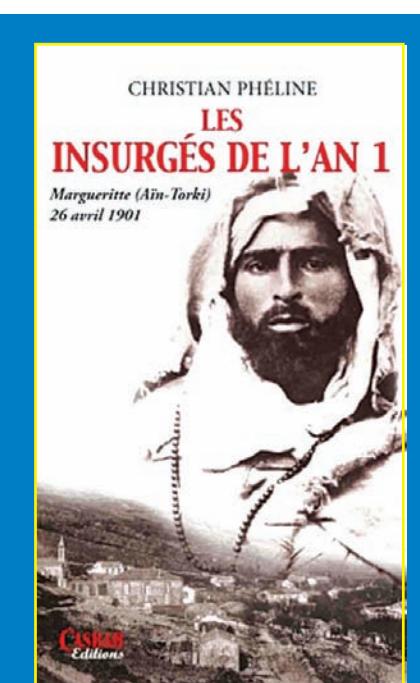
L'Auteur : Membre de la Cour des comp-

tes (France), ancien coopérant au ministère algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire (fin des années 60), arrière-petit-fils du magistrat colonial qui avait été chargé des premiers constats de l'*«Affaire Marguerite»*

Extraits : «Sous la pression de l'opinion coloniale, s'était cependant imposée une inculpation massive, en disproportion manifeste avec la réalité des responsabilités individuelles» (p 80), «...», «Je ne suis ni voleur, ni assassin, proclame Yacoub (lors du procès). J'avais du bien, on me l'a pris. Je regrette ce qui s'est passé (la mort d'hommes)... mais je ne crains pas d'en assumer hautement la responsabilité» (p 158)

Avis Ni idéologue, ni militant, modeste et rigoureux, s'interdisant tout commentaire ou jugement de valeur. Un maximum d'éléments d'information... sur un événement que beaucoup d'Algériens ont mis aux «oubliettes» de leur Histoire. Et, pourtant, une page (parmi les toutes premières) de la lutte pour la libération (...)

Citations : «Le politique en Algérie et cela explique beaucoup de choses dépend du colon, l'administration dépend du politique et, au fond, c'est toujours l'Arabe qui, par cette succession de responsabilité, paye les pots cassés» (extrait d'une déposition de témoin... un colon européen, p 151)



LES INSURGÉS DE L'AN 1.
Marguerite (Aïn Torki), 26 avril 1901. Étude de Christian Phéline.
Casbah Editions, Alger, 2012. 870 dinars, 270 pages (fiche de lecture déjà publiée. Pour rappel.
Extraits. Pour lecture complète voir in www.almanach-dz.com/histoire/bibliothèque d'almanach)

L'affaire de Marguerite (aujourd'hui Aïn Torki) sur les pentes du Zaccar... une révolte populaire (100 à 200 personnes conduits par un certain Yacoub, appartenant à une famille marabouti-

que) certes circonscrite à un petit village colonial, mais qui trouve une grande valeur annonciatrice... préfigurant tout ce qui allait se passer jusqu'à la révolte suprême, celle de 54 (...)

26 avril 1901. Un petit centre de colonisation (du côté de Hammam Righa... avec sa placette, son église, ses «petits blancs», son garde-champêtre, son institutrice laïque, ses petits colons, son caïd, ses vignobles... et un gros propriétaire terrien détenant à lui seul quelque 1 299 hectares, la plupart acquis par llicitation et spoliation... et, tout autour, des tribus réduites à la ruine, à la misère, à l'errance et à la mendicité.

Un soulèvement populaire (des individus «à la recherche d'une mort plus digne qui n'était leur survie»),... cinq européens et un tirailleur «indigène» morts (et non 30 ou 50 comme il est rapporté au public).

La répression s'abat assez vite sur la région et ses habitants musulmans ; ordre est donné «d'amener tous les indigènes de 18 à 60 ans rencontrés». Il y en aura 400. 188 inculpés, 137 incarcérés et renvoyés devant les assises... et des dizaines et des dizaines de victimes (200 selon un article du journal «Turco») des exactions, soit des militaires (tirailleurs, chasseurs et zouaves) organisant des «battues» et des «chasses à l'homme», tuant, brûlant, pillant et violant, soit de colons armés se vengeant à qui mieux mieux.

Un procès en France. Certes, quelques défenseurs. Mais, pas assez pour plai-

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIARET
Carte D'Immatriculation : 000214015001770

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL

OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE N°: 06 / 2023

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Tiaret lance un Avis d'appel d'offre National ouvert avec exigence de capacités minimale pour la:

Opération : Réalisation et équipement d'un Etablissement Pénitentiaire 300 Détenus à Sougueur wilaya de Tiaret

PROJET : Réalisation d'un Etablissement Pénitentiaire 300 Détenus A Sougueur wilaya de Tiaret

LOT N°20: Réseau Détection Fumé Et Gaz.

Le présent appel à la concurrence est ouvert avec exigence de capacité minimale, est destiné, aux entreprises satisfaisant aux conditions citées ci-dessous, Conformément aux dispositions réglementaires prévues par le décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et de délégation du service public comme suit :

> Lot N°20 : Réseau Détection Fumé Et Gaz

Capacité professionnelle :

Ayant une qualification catégorie Un (01) ou plus en bâtiment activité principale ou registre de commerce ayant l'activité demandée

Capacité financière :

Ayant un chiffre d'affaire moyen des 03 dernières années égale ou supérieure à 9.000.000,00 DA justifié par les bilans financiers visés par les services des impôts ou C20.

Capacité technique :

❖ **Moyens humains :** Architecte ou (Ingénieur d'état ou master ou licence LMD ou technicien supérieur dans les domaines bâtiment ou informatique). Justifié par diplômes + attestations de travail et déclaration d'affiliation à la CNAS valide

❖ **Moyens matériel :** Véhicule utilitaire (camionnette) justifié par : carte grise + assurance valide.

Référence professionnelle : Ayant réalisé au moins un projet de même nature Justifié par une attestation de bonne exécution signée par le service contractant.

NB : L'encadrement et les moyens matériels présentés au niveau de l'éligibilité ne fera pas l'objet de notation au niveau de l'évaluation technique

Les offres se constituent d'un dossier de candidature, d'une offre technique et d'une offre financière, accompagnées obligatoirement des pièces réglementaires suivantes :

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- ❖ Une déclaration de candidature dûment renseigné datée et signée .
- ❖ Une déclaration de probité dûment renseignée datée et signée .
- ❖ Les statuts pour les sociétés.
- ❖ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- ❖ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant des sous-traitants .
- ❖ A/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification,
- ❖ Capacité financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
- ❖ Capacité techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.
- ❖ Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales pour l'année considérée
- ❖ Une copies d'un extrait de rôle de moins de trois (03 mois) apuré ou calendrier.
- ❖ Une copies de l'attestation de mise à jour (CNAS -CASNOS- et -CACOBATH)
- ❖ Casier judiciaire N°03 de (moins de 03 mois).
- ❖ Copie de numéro identification fiscal (NIF)

OFFRE TECHNIQUE :

- ❖ Une déclaration à soucrire dûment renseignée datée et signée .
- ❖ Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel sous le N° 15/247 du 16 Septembre 2015 suscité à savoir :
- ❖ Moyens humains justifiés par les diplômes pour encadrement technique et les attestations d'affiliations pour les ouvriers et moyens matériels justifiés par les cartes grises et attestations d'assurances pour le matériel roulant et les PV d'huisser de justice ou d'expert pour le matériel non roulant .
- ❖ Les délais d'exécution justifiés par le planning .
- ❖ Le cahier des charges portant à la dernière page , la mention manuscrite (lu et accepté)
- ❖ Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales pour l'année considérée

OFFRE FINANCIERE :

- ❖ La lettre de Soumission dûment remplie , datée et signée , par le soumissionnaire .
- ❖ Le Bordereau des prix Unitaires hors taxes ,dûment rempli et signé par soumissionnaire .
- ❖ Le détail quantitatif et estimatif de l'offre dûment rempli et signé par le soumissionnaire .

Les offres accompagnées des documents ci- haut doivent être déposées à l'adresse suivante :

**La Direction des Equipements Publics
De la Wilaya de Tiaret
Cité Hamdi Med N°14 Tiaret (ancien siège de CNR) :**

" Soumission à Ne Pas Ouvrir "

PROJET : Réalisation d'un Etablissement Pénitentiaire 300 Détenus A Sougueur wilaya de Tiaret

La première enveloppe doit comporter le terme « soumission à ne pas ouvrir »

Avec le nom du projet et l'anonymat de l'expéditeur et contenir trois (03) autres enveloppes :

❖ Une comportera le nom du projet et le terme :

« Dossier De Candidature »

❖ Une comportera le nom du projet et le terme :

« Soumission – Offre Technique » .

❖ L'autre comportera le nom du projet et le terme :

« Soumission – Offre Financière » .

La durée de préparation des offres est fixée à Quinze (15) Jours à compter de la date de la première parution aux quotidiens nationaux ou le BOMOP.

La date et l'heure limité de dépôt des offres est fixé le dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 11^h00, si ce jour coïncide avec un jour férié ou de repos légal la date sera reportée au jour ouvrable à la même heure.

Toute offre déposée en retard du délai de dépôt des offres fixé initialement ne sera pas réceptionnée.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt des offres à (11h:00) heure au siège De La Direction Des Equipement Publics De La Wilaya De Tiaret.

La durée de validité des offres est fixé à la durée de préparation des offres augmenté de trois « 03 » mois (Cent cinq « 105 » jours) à partir de la date de préparation des offres.

Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance d'ouverture

Le Directeur



CHALLENGE ARAVAN
ZIBAN

18 MARCH-20 MAY 2023

BISKRA

القرض الشعبي الجزائري
0208 48000 1 8888 580
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

بسكرة_تقرأ 0541477334 biskra.reads07@gmail.com

ANEPE Gratuit Le Quotidien d'Oran 23/03/2023

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya De Mascara
Daira De Tighennif
Commune De Sehailia
NIF: 42 1002 0000 2901 2010 45

Avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 02/2023
Relatif au projet : Réalisation Chemin à Douar Agaibia Sur 1.5 Km

La commune de SEHAILIA, WILAYA de MASCARA lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales portant : Réalisation Chemin à Douar Agaibia Sur 1.5 Km .

Les entreprises intéressées et qualifiées sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de SEHAILIA WILAYA de MASCARA - Contre paiement de : 5.000,00 DA pour le cahier des charges.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » - appel d'offres N° 02/2023 et l'objet de l'appel d'offres.

Condition d'éligibilité : toutes les offres présentées devront être accompagnées des renseignements suivants:

Avoir un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité, activité principale en Travaux Public, catégorie Trois (03) ou plus. Avoir réalisé au moins un chiffre d'affaire moyen de Quinze million (15.000.000,00) DA des trois dernières années 2019 -2020 -2021 justifié par la présentation des bilans financiers visé par les services des impôts.

En cas où des soumissionnaires ne présentent pas la méthode technique justificative (selon modèle) dûment remplie et signée seront écartés.

1: DOSSIER DE CANDIDATURE : Enveloppe « A » portant la mention « dossier de candidature » comportant :

- Une déclaration de candidature remplie, signée et datée.
- Une déclaration de probité remplie, signée et datée.
- Une copie des statuts pour les sociétés EURL-SARL ou SNC ;
- Une copie du registre de commerce.
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF).
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

A/ Capacités professionnelles : Certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité, activité principale en Travaux Public, catégorie Trois (03) ou plus.

B/ Capacités financières :

- Moyens financiers justifiés par les bilans (les années 2019-2020-2021) visé par les services des impôts .
- Un extrait de rôle apuré et en cours de validité
- Une copie des attestations CNAS, CASNOS, CACOBATH.
- Une copie du récépissé de dépôt comptes sociaux de société auprès de la CNRC pour les EURL, les SARL et les SNC.

C/ Capacités techniques :

- Moyens humains : liste des moyens humains et les nombres qui sont à déclarer aux services CASNOS, CNAS, CACOBATH
- Moyens matériels (liste des moyens matériels : les cartes grises et suivants des attestations de l'assurance du matériel en cours de validité pour le matière, roulant),
- Le matériel fixe doit être justifié par un PV de constat d'un huissier de justice ou rapport d'expert moins d'une année

2: L'OFFRE TECHNIQUE : Enveloppe « B » portant la mention « offre technique» comportant :

- Une déclaration à soucrire remplie, signée et datée.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en cahier des charges.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et Accepté).
- Planning des travaux.

3: L'OFFRE FINANCIERE : Enveloppe « C » portant la mention « offre Financière » comportant :

- La lettre de soumission, remplie, signée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires remplie, signée et datée. (BPU) ;
- Le détail quantitatif et estimatif remplis, signée et datée. (DQE) ;

Les offres doivent être déposées directement à la commune de Sehailia (Wilaya de Mascara), bureau des marchés. Le jour et l'heure limite du dépôt des offres est fixé Quinze (15) Jours à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux jusqu'à 13:30 mn. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu, le jour ouvrable correspondant au jour limite de dépôt des offres à 14 H 00 mn. Si le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis techniques et financiers coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant en gardant les mêmes horaires.

Le Président De L'APC

ANEPE N° 2331002478 Le Quotidien d'Oran 23/03/2023

Plus de 100 milliards débloqués Neuf grandes opérations pour réhabiliter le réseau routier

La wilaya d'Oran a inscrit neuf grandes opérations pour la réhabilitation d'une partie du réseau routier de la wilaya, indiquent les services de la wilaya. Il s'agit de la première phase du programme inscrit par la wilaya qui vise à réhabiliter l'ensemble du réseau en plusieurs phases.

D. B.

Il y a quelques jours, le wali d'Oran, M. Saïd Sayoud, avait indiqué qu'une enveloppe budgétaire de plus de 100 milliards de centimes a été débloquée pour la réhabilitation de plusieurs tronçons de la route au niveau de quelques communes de la wilaya. En marge d'une visite d'inspection effectuée dans la commune d'Aïn El Turck, le chef de l'exécutif avait souligné que l'enveloppe sera scindée sur 9 opérations comme première phase. En effet, lors de cette visite d'inspection, le wali d'Oran a donné le coup d'envoi de plusieurs projets de travaux publics visant à résoudre les problèmes de circulation routière et à préparer la saison estivale dans cette région qui a connu l'année dernière un afflux de 18 millions de touristes durant l'été. Le premier responsable de l'exécutif a supervisé le lancement des projets de réaménagement du

chemin de wilaya 44, au niveau de la corniche supérieure sur une distance de 9 kilomètres et en quatre sections, en allant du lieu-dit Lala Khadidja à El Karia à Aïn El Turck. Une enveloppe budgétaire de 25 milliards de centimes a été débloquée pour cette opération.

Il s'agit des travaux de rénovation de cette route qui présente certaines dégradations dans certaines zones et constitue un danger pour les conducteurs et les véhicules. Les travaux devraient contribuer à améliorer la sécurité routière, faciliter la circulation des véhicules et améliorer le tourisme dans la région de Mers El Kébir et Aïn El Turck. Le wali a également donné des instructions pour généraliser l'éclairage public le long de cette route, ainsi que pour respecter les délais et la qualité des travaux des entreprises responsables de la réalisation de ces projets. Le wali et la délégation qui l'accompagne s'est dirigé vers la commune d'Aïn

El Turck où il a supervisé le lancement des travaux de doublement de la route depuis la sortie de Cap Falcon jusqu'aux Andalous, avec la création d'accès pour les plages de Bomo, Bousfer et El Mordjane.

7 entreprises ont été désignées pour la concrétisation de ce projet pour lequel une enveloppe financière de près de 40 milliards a été débloquée. Dans le même cadre, une enveloppe de 35 milliards a été débloquée pour la réhabilitation de quelques routes dans la commune d'Oran. Ces projets de rénovation et de réhabilitation du réseau routier de la wilaya d'Oran témoignent de l'engagement du gouvernement à améliorer les infrastructures du pays pour répondre aux besoins de la population et soutenir le développement économique et touristique. En plus de la supervision des projets de travaux publics, le wali a également pris le temps de rencontrer des citoyens et d'écouter leurs préoccupations.

Environnement

Vers l'introduction des technologies de l'informatique dans la gestion des déchets

J. Boukraa

La direction de l'environnement, en coordination avec l'entreprise publique de gestion des centres d'enfouissement technique de la wilaya d'Oran, a organisé avant-hier une rencontre portant sur le plan de technologie de l'informatique et des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion des déchets. La rencontre a vu la participation de l'entreprise de nettoyage d'Oran, de la direction du commerce et de l'entreprise des équipements et des systèmes de positionnement. La réunion de coordination a été l'occasion pour les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des déchets dans la wilaya d'Oran de discuter des défis auxquels elles sont confrontées et des solutions pour les surmonter. L'un des principaux sujets abordés a été l'importance de l'utilisation des technologies de l'informatique pour améliorer l'efficacité de la gestion des déchets. Les participants ont souligné la nécessité de mettre en place un

système de suivi des déchets qui permettrait de suivre le parcours des déchets depuis leur collecte jusqu'à leur élimination finale.

Ce système permettrait de mieux contrôler le flux de déchets dans la wilaya d'Oran et de garantir une gestion plus efficace des déchets. Ce système permettra de collecter des données en temps réel sur la quantité et le type de déchets collectés, ainsi que sur leur destination finale.

Ces données seront utilisées pour planifier plus efficacement la collecte et l'élimination des déchets dans la wilaya d'Oran. Les participants ont également discuté de l'importance de sensibiliser la population à la gestion des déchets et de la nécessité de mettre en place des programmes de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements responsables en matière de gestion des déchets.

La mise en place de ce système devrait permettre de réduire les coûts liés à la gestion des déchets, d'améliorer la qualité de vie des citoyens

et de préserver l'environnement. Notons par ailleurs que la direction de l'environnement en collaboration avec l'Agence nationale des déchets chapeaute un programme de généralisation du tri sélectif.

Ce projet se compose de deux phases : le diagnostic et la présentation des propositions techniques. Dans la phase de diagnostic, une étude de terrain sera menée pour déterminer les meilleures méthodes pour généraliser la collecte sélective des déchets ménagers. Dans la phase de présentation des propositions techniques, un plan d'action sera proposé pour généraliser la collecte sélective des déchets ménagers dans les communes et les quartiers.

Un plan d'action sera proposé pour généraliser la collecte sélective des déchets ménagers dans les communes et les quartiers, y compris la détermination du nombre de conteneurs et des points de collecte, ainsi que l'identification des mécanismes appropriés pour la gestion et la vidange de ces conteneurs.

Il a indiqué également qu'environ 6.000 autres logements seront prêts pour distribution avant la fin de l'année en cours, rappelant que la wilaya d'Oran a attribué presque 12.000 logements l'an dernier (logements par points et pour résorption de l'habitat précaire...) à travers différentes communes de la wilaya.

Dans ce contexte, il a déclaré : «Nous œuvrons à résorber l'habitat précaire et indécent de Haï Ras El Aïn dans la commune d'Oran, présent depuis plusieurs années, et les chefs de la daïra et de l'APC s'attendent ces jours-ci sur ce dossier en collaboration avec des associations et des acteurs de la société civile».

Reprise des relogements après le ramadhan Réception de près de 6.000 logements à travers plusieurs communes

K. Assia

Plus de 6.000 logements sociaux viennent d'être réceptionnés au niveau des communes de la wilaya d'Oran, indiquent les services de la wilaya. Ces logements sont prêts à être livrés à leurs bénéficiaires. Selon les mêmes sources, la répartition de ces quotas de logements fait état de près de 4.500 logements publics locatifs, à travers les différentes communes, dont les travaux ont été achevés, y compris les opérations d'aménagement extérieur, et de 1.000 logements similaires à Cheharia dont les travaux d'aménagement extérieur tirent à leurs fins. Outre ce quota de logements sociaux, un autre programme de 1.070 logements location-vente «AADL» au niveau du nouveau pôle urbain «Ahmed Zabana» à Misserghine dont les

travaux d'aménagement extérieur seront achevés dans les prochains jours, sera réceptionné incessamment, a ajouté la même source. Le programme comprend également 179 logements promotionnels aidés dont 129 unités au niveau du pôle urbain «Belgaïd» dans la commune de Bir El Djir, 50 unités à Hassi Mefoukh, en plus de 50 aides financières destinées à l'habitat rural, a-t-on fait savoir. Il sera procédé après le ramadhan à la distribution d'un important quota de logements. Par ailleurs, quelque 12.000 logements de différents programmes seront distribués dans la wilaya d'Oran avant la fin de l'année en cours.

Dans une déclaration à la presse lors du lancement de la campagne labours-semaines de la saison agricole 2022-2023 à la ferme pilote «Si Bouazza» dans la commune d'El Kerma, le wali

Immigration clandestine 51 harraga dont 8 passeurs appréhendés

J. Boukraa

bateau de plaisance avec moteur, 8 bidons de carburant de 30 litres de volume, une voiture et des téléphones portables.

Par ailleurs, lors d'une autre opération, un groupe de 19 candidats à l'émigration clandestine dont deux femmes et trois enfants

âgés entre 1 et 3 ans a été appréhendé par des éléments des garde-côtes de la façade maritime ouest à 4 miles au large d'Arzew, a-t-on appris de la protection civile. Les candidats à la harta sont de nationalité algérienne. Ils étaient à bord d'une embarcation. Toutes ces personnes se portaient bien. Elles ont été transportées au port d'Arzew avant d'être remises aux services de sécurité.

Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture (ITPA) Une convention pour la formation des détenus des établissements pénitentiaires

L'Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran a signé mardi avec la Chambre locale de la pêche et des produits halieutiques et le service d'insertion sociale des détenus de la wilaya une convention de formation des détenus des établissements pénitentiaires, dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, a-t-on appris du directeur de la Chambre, Abdellah Hamri.

Cet accord intervient en application d'une convention entre le ministère de la Pêche et des Produits halieutiques et celui de la Justice portant sur la formation des détenus d'établissements pénitentiaires dans différents métiers

liés à la pêche et à l'aquaculture dans le cadre de leur réinsertion dans la société après avoir purgé leur peine.

Dans ce cadre, la formation de marin qualifié a été lancée, mardi, par groupes de 25 bénéficiaires pour suivre des cours théoriques au sein de l'établissement pénitentiaire encadrés par des enseignants de l'ITPA, alors que la Chambre de la pêche et des ressources halieutiques assure une formation pratique à bord des bateaux, après que les détenus cibles de la formation aient purgé leur peine. M. Hamri a annoncé que d'autres sessions de formation seront programmées au titre de cette convention.

Cité Petit Découverte d'un atelier de production de vêtements contrefaits

J. Boukraa

agricoles de la circonscription, ainsi que de l'organisation de protection des consommateurs.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, qui est une activité illégale qui peut avoir des conséquences économiques et juridiques importantes pour les marques contrefaites. De plus, les produits contrefaits peuvent également présenter un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs, car ils ne respectent pas les normes de qualité et de sécurité des produits authentiques. Les autorités locales ont pris des mesures pour saisir les machines et les matières premières utilisées dans la production de ces vêtements contrefaits. Cette opération a permis de protéger les droits des marques originales et de garantir la sécurité des consommateurs, de la médecine vétérinaire et des services

ILS NOUS ONT QUITTES HIER

Guraïn Farid, 56 ans, Bel-Air
Boujelal Rokaya, 59 ans, El Hassi
Kheter Aek, 72 ans, Les Amandiers
Chergui Fatma, 88 ans, Eckmühl

Horaires des prières pour Oran et ses environs

| | | | | |
|-------------------|---------------|----------------|------------------|---------------|
| El Fedjr 05h39 | Dohr 13h10 | Assar 16h38 | Maghreb 19h20 | Icha 20h38 |
|-------------------|---------------|----------------|------------------|---------------|



TLEMCEN

Démolition de constructions illicites**Khaled Boumediene**

En décidant la démolition de constructions qui se sont multipliées sans autorisation au niveau des sites de l'abattoir et Zouagha, dans la périphérie du grand quartier emblématique d'Agadir de la ville de Tlemcen, les autorités locales envoient un message de fermeté. En effet, mardi dernier, des engins (rétro-chargeurs, pelles hydrauliques et camions) de la direction des travaux publics et du parc communal de Tlemcen étaient tôt le matin au niveau de ces deux grands terrains privés pour démolir et transporter ensuite les gravats des nombreux murs, plateformes et poteaux bâtis dans la hâle et sans permis de construire. La démolition s'est déroulée

en présence de Mohamed Talbi, chef de daïra, Boudjenane Khounni, président de l'APC ainsi qu'un escadron des éléments de la brigade relevant de la compagnie de la Gendarmerie nationale de Tlemcen dépêchés sur les lieux dès 7 heures du matin, pour assurer la sécurité et le bon déroulement de cette opération de démolition décidée par le conseil de sécurité de la wilaya, qui s'est réuni le 21 mars, sous la présidence du wali de Tlemcen, Amoumène Mermouri.

Selon des sources de la daïra de Tlemcen, ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre d'une vaste opération de rénovation urbaine des différentes zones péri-urbaines de la ville de Tlemcen, doivent reprendre après le mois de ramadan. Le président de l'APC a reçu dans son

bureau un grand nombre de familles concernées par la démolition qui ont acheté leur parcelle avec des actes sous seing privé. Et des explications précises ont été données par le maire de Tlemcen qui s'est engagé à régulariser leur situation une fois leurs actes sont enregistrés et publiés au niveau de la conservation foncière, pour l'établissement des permis de construire en bonne et due forme.

Il faut souligner dans ce contexte que la commune de Tlemcen est soumise à l'instar de la commune de Chetouane à une importante pression foncière.

Elle est très touchée par ce phénomène qui ronge ses espaces naturels comme c'est le cas aussi à Bab El Akba, Sidi Othmane, Koudia, Ourit, Abou-Tachfine, etc.

«Prix Génération Tourisme» des jeunes entrepreneurs

Un concours "Prix Génération Tourisme" a été lancé au profit des jeunes entrepreneurs dans le domaine du tourisme à travers Tlemcen et trois autres wilayas pilotes, selon un communiqué Publié par le programme de coopération "Génération Tourisme", initiateur du concours.

Ce concours concerne les jeunes de 18 à 35 ans résidant dans les wilayas de Tlemcen, Djebel, Sétif et Timimoun, autour des meilleurs projets créatifs dans le domaine de l'environnement et tout ce qui touche à la protection de la biodiversité.

té et des ressources naturelles et à la gestion et la valorisation des déchets dans les sites touristiques et autres, a précisé la même source.

Il s'agit également de projets valorisant les talents des jeunes femmes qui créent des activités génératrices de revenus ayant un impact social important dans leur région, ainsi que des activités qui contribuent à la valorisation et à la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Les entrepreneurs intéressés, notamment les responsables d'entreprises et de start-ups, les porteurs de projets et les

artisans peuvent trouver toutes les informations relatives à ce concours sur le site internet et les pages des réseaux sociaux du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Union européenne et du Programme "Génération Tourisme".

Génération Tourisme est un programme de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne au profit du ministère du Tourisme et de l'Artisanat visant à améliorer la gestion locale du secteur touristique et à renforcer la participation des jeunes au développement du tourisme local à travers des projets innovants.

AÏN TEMOUCHENT**La flottille de pêche renforcée par 4 navires**

La flottille de pêche à Aïn Temouchent a été renforcée par quatre nouveaux bateaux de fabrication algérienne, entrés dernièrement en service, a indiqué le directeur du secteur Houari Kouisssem.

Ces quatre navires, d'une longueur de 12 mètres chacun, s'inscrivent dans le cadre de l'industrie navale nationale, que le ministère de tutelle mise sur la promotion, dans une stratégie visant à renforcer les capacités de l'industrie navale localement afin de répondre à

la demande des professionnels de la pêche maritime, ainsi que pour le développement des capacités de production halieutique, a souligné le même responsable.

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) a contribué au financement de deux navires, tandis que la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) a assuré le financement de la réalisation d'un navire dans le cadre des mesures de soutien à l'investissement. Le quatrième

me navire s'inscrit dans le cadre de l'investissement autofinancé, sachant que ces navires sont entrés en service ce mois de mars au niveau des ports de Beni Saf et Bouzedjar, a fait savoir M. Kouisssem. Le secteur compte 250 navires de pêche activant au niveau du port de Bouzedjar et 300 autres au port de Beni Saf et le travail est en cours pour renforcer davantage cette flottille à travers des projets d'investissements visant à la doter de nouvelles unités de pêche.

SAÏDA**Des logements attribués**

Une opération de remise des clés de 50 logements publics locatifs à leurs bénéficiaires a été effectuée, mardi, dans la commune de Sidi Ahmed, a-t-on appris des services de la wilaya.

La cérémonie de remise des clés de ces logements de type F3 a été supervisée par l'Office de promotion et de gestion immobilière

(OPGI), dans une bonne organisation et une ambiance de fête, selon la même source.

Cette opération a été précédée par le tirage au sort au mois de janvier dernier pour déterminer les siennes des bénéficiaires de ces logements, sous la supervision de l'OPGI. L'OPGI a recensé un programme de logements publics locatifs

dans la commune de Sidi Ahmed de près de 330 logements, dont 250 ont été achevés et le restant est en cours de réalisation. La daïra de Aïn El Hadjar, à laquelle est rattachée cette collectivité locale, a bénéficié d'un programme de 1.390 logements publics locatifs dont 863 ont été livrés. Le restant est en cours de réalisation.

CHLEF**Des élus appellent à l'amélioration de l'alimentation en eau****Abbad Miloud**

Lors de la session ordinaire de l'APW, tenue dernièrement, le premier point examiné est l'alimentation en eau potable au niveau de la wilaya.

Après la lecture du rapport par le président de la commission compétente et lors des débats, les élus ont soulevé plusieurs points parmi lesquels celui des citoyens qui n'ont pas l'eau dans leurs robinets d'une manière courante. "Dans la commune de Benairia, un douar bénéficie de l'eau une journée sur 16, tandis que sept douars ne sont pas encore alimentés", dit un élu. On fait état du manque de châteaux d'eau et la détérioration d'autres, les fuites d'eau, l'absence de coordination entre les différentes directions concernées, la question de la vérification de la qualité de l'eau afin de rassurer le citoyen qu'elle ne pose aucun problème pour sa santé.

De même, après les travaux, les chaussées ne sont pas remises à l'état initial comme le pré-

voit la loi. On soulève également le problème des piquages illicites, les taux d'envasement des deux barrages qui ont atteint un seuil critique (57% pour Oued Fodda et 47% pour Sidi Yacoub). "Des promesses ont été faites pour solutionner ce problème qui constitue une véritable menace pour le potentiel des deux barrages, nous attendons toujours", ajoute la même source.

Deux autres élus ont soulevé le problème du barrage de Kef Eddir dans la wilaya de Tipaza. "La wilaya de Chlef n'en bénéficie pas encore. La population concernée attend toujours", disent-ils. Le directeur des ressources en eau a apporté des éclaircissements en mettant en exergue « l'amélioration sensible de l'alimentation ». Pour sa part, le wali a insisté pour que l'ADE se renforce en moyens pour la réparation des fuites, assurant que prochainement "nous allons faire du rat-trapage concernant les fuites dans le respect strict de deux critères, la population et la quantité d'eau perdue".

BÉCHAR**Deux châteaux d'eau pour moins de perturbations**

Les capacités de stockage de l'eau potable dans les communes de Béchar et Kenadsa viennent d'être renforcées par la réception et la mise en service de deux nouveaux châteaux d'eau d'une capacité globale de 35.000 m³, a-t-on appris mercredi de la direction de l'hydraulique. Réalisées au titre du projet de transfert des eaux albériennes du champ de captage de Bousir, réalisé et équipé avec un investissement sectoriel de 9,5 milliards de DA, permet le transfert quotidien de 30.000 m³ des eaux destinées à alimenter la région en eau, grâce à quatre (4) stations de pompage, a ajouté M. Khedim.

Outre ces deux nouvelles infrastructures hydrauliques, il est prévu prochainement l'entame des travaux de réalisation de quatre (4) nouveaux châteaux d'eau d'une capacité totale de 100.000 m³, selon le même responsable.

TINDOUF**Cap sur l'arganier**

Une enveloppe de 93 millions DA a été allouée, au titre du Fonds national de développement rural (FNDRA) pour la Conservation des forêts de la wilaya de Tindouf afin de développer et réhabiliter l'arganier, selon la Conservation des forêts de la wilaya. Le programme envisagé prévoit la plantation d'une surface de 30 ha de plants d'arganiers au titre d'un programme de 50 ha projeté cette année, qui s'ajoutent aux 25 ha déjà plantés, a précisé le Conservateur des forêts de Tindouf, Mohamed Boughalila.

Le même responsable a ajouté que la Conservation s'emploie aussi, au titre de ce programme, à réhabiliter les sources d'eau existantes au niveau de la réserve naturelle de l'arganier, située dans la région de Touiref-Bouâam, qui s'étend sur 672 ha et leur équipement en kits solaires, en sus de la protection des

arbres aux graines de reproduction pour approvisionner les pépinières. Selon le même responsable, une quantité de 300 kg de graines d'arganier avait été cueillie la saison dernière, en plus de la réalisation d'une pépinière dans la réserve de Touiref-Bouâam et une autre en cours de réalisation dans la région de Oued-Djezz, commune de Tindouf, en vue de fournir des arbustes d'arganiers à la population et d'embellir les espaces verts et les longs des trottoirs de la ville de Tindouf. Le programme de la Conservation prévoit, cette année, le lancement de la formation de 90 artisans sur les méthodes traditionnelles d'extraction de l'huile d'argan ainsi que sur les modalités de multiplication de cet arbre, en vertu des conventions signées avec la Chambre d'artisanat et des métiers (CAM) et l'établissement de rééducation et de réinsertion.

SORFERT - Algérie SPA
COMPLEXE D'AMMONIAC ET D'URÉE
Zone Industrielle d'Arzew
Siège social
Cité « Point du Jour », Route de Wilaya N° 32,
Section 387, Ilot N° 83 - Oran

Avis d'Appel d'Offres National Restreint

N°05/SO/IT/2023

La Société SORFERT Algérie Spa, sise à la zone industrielle d'Arzew, lance un avis d'appel d'offres national restreint, ayant pour objet Acquisition, installation et mise en service de :

- **Lot N°1 : Equipements de l'environnement de deux (02) centres de données (local et distant).**
- **Lot N°2 : Nouvelles Infrastructures réseaux & sécurité.**

Pour le Complexe d'Ammoniac et d'Urée de Sorfert Algérie SPA.

Le cahier des charges précisant les conditions et modalités de soumission est mis par la Direction Juridique à la disposition des soumissionnaires intéressés contre remise d'un justificatif de virement d'une somme de Dix Mille Dinars (10 000 DA) versée à la Banque Extérieure d'Algérie Agence El Marsa N°11 rue Fertas Mohamed Arzew (Oran) au compte N° RIB : 002000700702200046 70.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges précisant les conditions et modalités de soumission en envoyant par courrier électronique une Copie du Registre de commerce et le reçu de virement à : LEGAL@sorfert.com.

Le dossier d'appel d'offres accompagné des documents réglementaires conformément aux prescriptions du cahier des charges devra être fourni sous pli anonyme.

Au titre du présent appel d'offre, l'offre technique sans aucune indication de prix et l'offre financière et la caution de soumission doivent être remises simultanément dans trois enveloppes distinctes contenues dans un même pli ferme et anonyme.

L'offre doit être transmise ou déposée auprès du service BOG de Sorfert Algérie, sis à Cité « Point du Jour », Route de Wilaya N° 32, Section 387, Ilot N° 83 Oransous double pli cacheté l'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES national Restreint
N°05/SO/IT/2023

Ayant pour objet Acquisition, installation et mise en service de :

- **Lot N°1 : Equipements de l'environnement de deux (02) centres de données (local et distant).**
- **Lot N°2 : Nouvelles Infrastructures réseaux & sécurité**

Pour le Complexe d'Ammoniac et d'Urée de Sorfert Algérie SPA.

OFFRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE

-A NE PAS OUVRIR-

La date limite de réception de l'offre technico-commerciale est fixée au 24/04/2023 à 12h:00.

La date d'ouverture des plis techniques est fixée au 24/04/2023 à 14h, la présente publication valant invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis.

La Direction Générale

APPARTEMENTS **VILLAS** **EMPLOIS**

■ Oure 2 apparts gd standing à Oran la Lofa, le 1^{er} à droite 3 gdes pièces et gd hall, cuis, SDB, WC, balcons, placards, toutes commodités, le 2^{er} à gauche 3 gdes pièces + cuis + SDB + WC + cour – Tél : 0661.31.68.44

■ A louer F2 à Sidi el Houari C/V Oran avec grande cour au RDC, nouvelle construction + Vds magasin à Ecmühl côté marché – 0770.18.23.70

■ Cherche location F2 ou F3 au RDC à Maraval et les environs, pas de courtier SVP – Tél : 0656.32.51.18

■ Loue appart F4, 1^{er} étage côté CHUO Plateau Oran convient profession libérale. Tél : 0798.81.84.09

■ Echange F2 à Boulanger, 76 m² 1^{er} étage avec haouch de 3 ou 4 pces à Bouïeville, Claire Fontaine ou Paradis/plage + Loue niv de villa 250 m², 5 P, cuis, SDB, hall, eau H24, Médiouni + Achète terrain pour constr S/fêtes 400 m² - Px 800 M – Tél : 0658.21.04.49

PENSÉE
A la mémoire de notre cher et regretté époux, père et grand-père
M.BENAÏSSA
Abdelkader
décédé le 21.03.2020.
Cela fait 3 ans depuis qu'il nous a quittés pour un monde meilleur en laissant derrière lui un immense vide irremplacable. Son souvenir reste gravé à jamais dans nos coeurs
Sa femme, ses enfants et petits-enfants demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire.
إنا شهادتكم يا راجعون
Familles : BENAÏSSA et SOLTANA

■ Agence immobilière vo us propose une maison coloniale au vieux Canastel d'une superficie de 1.089 m², bien située, 2 façades au Gd Bd, 2^{er} faç côté résidentiel, acte + L/F – Tél : 0669.00.59.03

■ A vendre à Bousfer-plage villa actée 240 m² 3 pces, cuisine, SDB, WC, 2 terrasses, face à la mer avec accès direct, climatisation – Tél : 0794.76.63.92

■ Vends maison au RDC d'un duplex R+1 avec petit garage et petit jardin, sup 150 m² pas très loin du rond-point de la wilaya (près de l'école normale), convient habitation et fonction libérale. Tél : 0770.22.20.36

■ Loue belle villa avec piscine située sur corniche oranaise, gd confort, ttes commodités, sécurité, internet, télévision... Pour le mois de ramadhan pour famille honorable. Tél : 0542.58.37.52 - 0797.61.34.30

TERRAINS
Vente d'un terrain de 2.000 m², bien situé à la zone des sièges USTO-Oran, avec 3 façades. Nous contacter : 0560.08.64.95

PENSÉE
*23 Mars 2022
 1 année déjà,
 nous quittait
 à jamais
 notre mère*
**EL HADJA
 ZOUBIDA
 BESSEDIK
 épouse SEDDIKI**
pour un monde meilleur. En ce triste souvenir, je prie tous ceux et celles qui l'ont connue et appréciée pour sa bonté, sa gentillesse et sa générosité et honnêteté d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.
Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.
Tu resteras toujours dans nos coeurs Ya Laaziza.

PENSÉE
*23 Mars 2022
 1 année déjà,
 nous quittait
 à jamais
 notre mère*
**Mr MEZARA
 Abdenebi
 dit Nabil,**
ancien cadre de la CNAN et expert consultant maritime international, décédé le 24 mars 2022.
Cela fait un an depuis qu'il nous a quittés pour un monde meilleur en laissant derrière lui un immense vide que personne ne pourra combler.
Sa famille demande à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire.
Puisse Dieu le Tout-Puissant l'accueillir en Son Vaste Paradis.
إنا شهادتكم يا راجعون

OFFICE PUBLIC DES VENTES AUX ENCHÈRES
MAÎTRE KADA KELLOUCHA BOUHANA.
COMMISSAIRE-PRISEUR PRÈS LE TRIBUNAL D'AIN TEMOUCHENT
46, RUE RABHI SAID AIN TEMOUCHENT - TEL/fax 043.78.29.17 mob. 07.71.32.51.17
AVIS DE LOCATION DE LOCAUX PAR VOIE D'ENCHÈRES PUBLIQUES
LE MARDI 04/04/2023
A 11 HEURES AU SIEGE DE NOTRE OFFICE, IL SERA PROCÉDÉ À LA LOCATION PAR VOIE D'ENCHÈRES PUBLIQUES DE LOCAUX COMMERCIAUX AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BOUZEDJAR:
• 01 GARAGE SITUÉ HAI CHAHID TAIBI KADA BOUZEDJAR D'UNE SUPERFICIE DE 21 M².
• 04 LOCAUX COMMERCIAUX PORTANT
(N°01 ET 02 A COTE DU STADE COMMUNAL EL HOUAOURA BOUZEDJAR
-03 ET 05 A COTE DE LA MOSQUÉE OKBA IN NAFAA
ET 06 BOULANGERIE A COTE DES PTT EL HOUAOURA BOUZEDJAR)
A 11H15 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE AIN TOLBA
LOCATION D'UN BIEN A USAGE PROFESSIONNEL SPECIFIQUE (Agence d'assurance) SITUÉ RUE HASSIBA BEN BOUALI AIN TOLBA D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 26 M².
A 11H30 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE AIN LARBA
01-ABBATOIR SITUÉ RUE GEBBAR LAKHDAR AIN LARBA
02-UN MARCHÉ COUVERT DE FRUIT ET LEGUMES SITUÉ CITÉ HOUARI BOUMEDIENNE AIN LARBA
A 11H45 POUR LE COMPTE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
LOCATION DE 08 PARCELLES DE TERRE AGRICOLE SITUÉES DANS LA COMMUNE DE OULHACA
Conditions de location : Retrait obligatoire du cahier des charges relatif à chaque lot

Le Commissaire-Priseur

الديوان العمومي للأستاذ غيري حسين
محافظ البيع بالمخايدة - تمسان
شارع "L" رقم 02 هي 325 سكن باسترور - تمسان - هفافن:
043.41.62.38

البيع بالمخايدة بالتعهدات المختومة
Jeudi 30 Mars 2023

A 10h00 au parc de la Commune de Zenata :

| LOT N° | DESIGNATION | OBS |
|--------|--|--------------|
| 01 | Toyota BU 65 à benne | 3841-287-13 |
| 02 | Dumper G 400 | |
| 03 | Lot de ferraille - Lot de batterie et pneus - Lot de mobiliers et matériels de bureau et divers (R/C récupération) | Voir Listing |
| 04 | Groupe électrogène 30 KVA | |

A 11h00 Ceram Divindus Remchi :

| LOT N° | DESIGNATION | OBS |
|--------|---|--------------|
| 01 | PDR industrielles (Neuves) | Voir listing |
| 02 | Remorque 32T à Benne Sersou | 462-892-13 |
| 03 | Lot de ferraille provenant des équipements (R/C récupération) | |
| 04 | Fraiseuse universelle (Atelier tour mécanique) | |
| 05 | Presse (RST 180) IMES (Atelier tour mécanique) | |

شروط البيع: المعهودة والمشاركة فيها في دفتر الشروط - للمشاركة في المزايدة وزيارة العتاد يلزم اقتناة دفتر الشروط من مكتب محافظ البيع بالمخايدة مقابل دفع مبلغ 1000 دج - ايداع التعهيدات المختومة مع مبلغ ضمان موقت عن كل حصة كما هو مبين في دفتر الشروط - وأخر أجل لإيداع التعهيدات المختومة يوم قبل موعد المزايدة قيل الساعة 16:00 - لا يقبل أي تعهد يوم المزايدة - لا يستثنى برجي الاتصال بالمكتب أو الأرقام التالية: 0673.30.08.50 / 043.41.62.38 - محفظة البيع بالمخايدة

CAN-2023 : Aujourd'hui à 22 h 00 : Algérie-Niger

Obligation du résultat pour réussir la reconstruction



L'équipe nationale renouera avec la compétition continentale en cette première soirée du mois de Ramadan. Près de 40.000 billets ont été vendus en quelques heures pour cette première confrontation entre l'Algérie et le Niger comptant pour la 3e journée (Groupe F) des qualifications de la CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire. Les Verts ont entamé leur préparation depuis lundi dernier au centre de Sidi Moussa avec la présence de tout le groupe à l'exception de Slimani (blessé). Djamel Belmadi veut sceller la qualification dès ce soir afin de se consacrer à la reconstruction de l'EN pour les futures échéances. Ce qui signifie clairement que les trois points sont inéluctables pour les nôtres. Logiquement, les Verts ne devraient éprouver aucune difficulté à atteindre ce premier objectif tant que l'adversaire nigérien n'a rien d'un foudre de guerre. Plus encore, les Fennecs sont dans l'obligation de l'emporter pour effacer les dernières désillusions de l'année 2022 et réinstaurer la confiance au sein d'un groupe qui a commencé, il fait le reconnaître, à donner des appréhensions au public algérien. Pour instaurer un état d'esprit, le sélectionneur national a décidé d'apporter de nombreux changements au sein de l'effectif. A cet effet, les fans algériens se demandent sur l'utilisation des nouveaux joueurs, convoqués pour la première fois chez les Verts. Quelle équipe sera alignée ce soir ? C'est al question qui taraude l'esprit du public. C'est sûr le coach national a déjà plus d'une idée sur le onze rentrant. Ainsi, pour le poste de gardien

de but, Anthony Mandréa (SM Caen) semble bien parti pour être titularisé compte tenu de ses performances avec son club. En défense, compte tenu des critères du sélectionneur national et des profils des joueurs convoqués, il semble que le staff technique n'écarte pas l'idée d'évoluer avec arrière garde à trois pour donner beaucoup plus de dynamisme offensif à l'EN, car il est inconcevable d'opter pour une défense à cinq face un adversaire de la trempe du Niger. En défense centrale, on pourrait voir Bensebaïni dans son poste d'origine dans l'axe où il sera associé à Touba, Tougaï ou Mandi. Le facteur âge, le manque de compétition, la complémentarité et la stratégie tactique détermineront le choix du coach. Chez les latéraux, Belmadi aura l'embarras du choix et dispose de plusieurs options.

A droite, Kévin Van Den Kerkhof Guittoun pourrait connaître sa première titularisation compte tenu de sa capacité de créer le surnombre à droite à moins au même titre d'ailleurs que Mehdi Lérin (Sampdoria de Gênes). A gauche, Aït Nouri (Wolverhampton) tient la corde avec Jaouen Hadjam (FC Nantes) grâce à leur rôle de piston et leur faculté de s'adapter à tous les schémas. Le milieu de terrain s'avère comme le point fort de l'EN avec la présence de Bennacer et Bentaleb. Les spéculations vont bon train pour le troisième homme de l'entre jeu où les places sont devenues très chères. Kadri (KV Courtrai), devenu un élément de base avec son club belge, pourrait être aligné compte tenu de sa polyvalence. Il y aura également Bou-

daoui, Zorgane et Zerrouki, qui peuvent tous aspirer à une place de titulaire. A moins que la chance sera donnée à Chaïbi (Toulouse FC), un joueur polyvalent avec de grandes qualités techniques. En attaque, il n'est pas écarté de revoir la triplette Mahrez-Bounedjah-Belaili. En effet, il n'y a pas l'air d'un doute. Mahrez débutera le match comme capitaine ne serait ce que pour «sécuriser» un groupe en pleine mutation. Reste les deux autres postes, on risque d'avoir des changements puisque Belaili revient d'une blessure.

Ce ne sont là que des prévisions théoriques en fonction de certaines données réelles mais le dernier mot revient au sélectionneur national qui devra choisir les éléments susceptibles de répondre à sa stratégie tactique. Il est évident qu'en plus du résultat, Djamel Belmadi veut tirer le maximum d'enseignements pour lui permettre de juger l'adaptation des nouveaux joueurs. En somme, les conditions d'avant match sont nettement favorables aux nôtres pour réussir leur grande première officielle au stade Nelson-Mandela. Sur le plan psychologique, les Verts sont décidés à renouer avec la victoire lors de cette compétition continentale, notamment les nouveaux qui ne veulent surtout pas rater l'occasion de s'imposer. A noter que cette rencontre sera officielle par un quatuor soudanais mené par Mahmoud Ali Mahmoud Ismaïl, et composé de Mohammed Abdallah Ibrahim (1er assistant), Omer Hamid Mohamed Ahmed (2e assistant), alors que le quatrième arbitre est Elsiddig Mohamed El Treefe.

Déclarations des joueurs algériens

● Kevin Guitoun (SC Bastia) : «J'ai été très bien accueilli par le groupe qui m'a beaucoup facilité les choses. J'évolue au poste de latéral droit qui apporte de la vitesse et du soutien offensif. Je vais donner le maximum pour aider l'équipe à progresser et j'ai hâte de jouer mon premier match devant le public algérien. Je vais me donner à fond et si le coach a besoin de moi je serai à sa disposition».

● Zinedine Belaid (USM Alger) : «C'est un honneur d'être convoqué en EN. En étant le seul joueur local dans le groupe j'espère être à la hauteur des attentes et ainsi ouvrir la porte aux autres joueurs locaux pour intégrer l'équipe nationale A. Le coach m'a mis en confiance et m'a demandé de prouver ma place

dans le groupe en démontrant mon niveau sur le terrain. La double confrontation face au Niger est importante pour assurer la qualification à la phase finale de la CAN en Côte d'Ivoire».

● Rayan Ait Nouri (Wolverhampton) : «Franchement j'ai été très bien accueilli par les joueurs c'est un groupe très chaleureux. Le choix de l'Algérie vient du cœur, ça fait déjà un bout de temps que j'ai décidé de représenter l'Algérie, j'attendais d'avoir une discussion avec le coach pour mettre les choses au point. C'est avec beaucoup de fierté et d'ambition que j'honore ma première sélection. Je vais donner le maximum pour gagner ma place. J'ai hâte de jouer mon premier match face au Niger d'autant plus

qu'il y aura ma famille dans le stade».

● Jaouen Hadjam (FC Nantes) : «C'est une grande fierté de représenter l'Algérie, j'ai été agréablement surpris par les installations et la manière dont nous avons été accueillis notamment par le peuple algérien sur les réseaux sociaux, ça donne de la force pour la suite. C'était un rêve d'enfant d'intégrer cette équipe avec des grands joueurs comme Mahrez et Bennacer. Je ne réalise pas encore mais je vais donner le maximum pour aider l'équipe à progresser. J'ai décliné les espoirs de l'équipe France pour une grande équipe qui est l'Algérie. La concurrence y'en a partout en club où en sélection je suis prêt à relever les défis et accepter les choix du coach».

Niger

Cavalli veut créer la surprise



L'équipe nigérienne est arrivée avant-hier à Alger avec 26 joueurs en vue du match face à l'Algérie, prévu ce soir au stade Nelson-Mandela de Baraki, «C'est toujours avec beaucoup d'émotions que je viens en Algérie. Nous avons essayé de nous préparer comme on pouvait. Nous avons une double confrontation face à l'Algérie: si on prend un point on reste dans la course, si par bonheur on réussira à prendre trois points on fera un grand pas vers la qualification», a indiqué le sélectionneur français du «Mena» Jean-Michel Cavalli. «Les deux matchs s'annoncent compliqués pour nous, on n'a pas un beau souvenir de nos dernières rencontres, mais on ne renoncera pas. Nous sommes venus pour faire un grand match», dira-t-il avant d'ajouter: «Je respecte beaucoup l'Algérie. Jouer au stade Nelson-Mandela de Baraki sera une découverte pour moi».

Le coach national du Niger reconnaît la difficulté de la tâche qui l'attend face aux Algériens mais ceci ne l'a pas empêché de préparer ses joueurs pour créer

M. Z.

CAN-2023 (U17)

Trois matches internationaux au menu

Le sélectionneur de l'équipe nationale des moins de 17 ans (U17) Arezki Remmane, a fait appel à 27 joueurs, dont 11 évoluant à l'étranger, pour un stage de préparation qui s'étendra jusqu'au 28 mars, en vue de la CAN-2023 en Algérie (29 avril - 19 mai), a indiqué la FAF sur son site officiel. Au cours de ce stage, les Verts «disputeront trois rencontres internationales contre des sélections étrangères une fois leur participation confirmée officiellement», précise la même source.

Dans le cadre de sa préparation, la sélection nationale U17 prendra part à un tournoi international, prévu à partir d'hier à Alger avec la participation des Comores, le Japon et le Mali. «Il s'agit d'un Test-Event qui va permettre à l'équipe de jauger ses capacités en perspective du grand événement qu'accueillera dans un peu plus d'un mois notre pays», dira le sélectionneur national, Arezki Remmane. L'entraîneur des U17 s'est dit «satisfait de l'organisation de ce tournoi qui n'est qu'une

simulation de la phase de poule de la CAN. Les joueurs auront un match tous les trois jours, cela les mettra à coup sûr dans l'ambiance d'une grande compétition continentale».

Pour rappel, lors de la CAN-2023, les Algériens évolueront dans le groupe A, domicilié au stade Nelson-Mandela de Baraki, en compagnie de la Somalie, du Sénégal, et du Congo.

Liste des 27 joueurs :
Gardiens: Laraba (USMA), Hamadi (PAC), Merzouk (Lille), Yaakoubi (ACA/FAF)

Joueurs de champ: Gassi (ACA/FAF), Badani (PAC), Arous (Auxerre), Bouaouiche (ACA/FAF), Nemer (ACA/FAF), Amem (ACA/FAF), Benidder (PAC), Abed (ACA/FAF), Galou (PAC), Benali (Nantes), Souileh (ACA/FAF), Limane (ACA/FAF), Delaveau (Nancy), Tayeb Chehaima (Nantes), Nait (Versailles), Chetioui (Le Havre), Abdelmoudjib (Hercules), Anatouf (ACA/FAF), Mohamed Ali (Zamalek), Yazid (CRB), Boulaïef (AC Ajaccio), Kessasi (ACA/FAF), Mansouri Kelyane (Reims).

TF1

23.15 Esprits criminels



Série policière - Etats-Unis - 2017
Saison 13 - Episode 7/22

- La haine dans la peau
Avec Joe Mantegna, Mig Macario, Matthew Gray Gubler, A.J. Cook
Alors que Tara est partie pour Bridgewater afin d'assister au procès de Ferell, le reste de l'équipe s'enfonce pour Austin où deux femmes ont été enlevées au cours de la même semaine. Les victimes ont été retrouvées dans leur voiture. Elles sont déorientées et défigurées.

•2

21.10 Envoyé spécial



Présenté par Élise Lucet

«La bataille de Callac : Au printemps 2022, le conseil municipal de Callac annonce que la commune devrait accueillir plusieurs dizaines de familles venant de Syrie, bénéficiant d'un titre de séjour long. Aussitôt toute l'extrême droite locale et même nationale décide de faire de l'échec de ce nouveau projet son cheval de bataille. Menaces de mort publiques à l'encontre d'élus, manifestations violentes dans les rues...

•3

21.10 Les enfants du secret



Téléfilm policier - France - 2018
Avec Lucie Lucas, Pierre-Yves Bon, Marianne Basler, Cyrielle Debrouil
Lors d'une inauguration, Sabine, archéologue, y découvre un squelette recouvert d'une robe rouge. La jeune femme apprend que cette charpente osseuse est celle de sa mère, Flore, décédée il y a trente-cinq ans dans un accident. La police de Bordeaux pense d'abord qu'il s'agit d'une blague macabre.

**CINE +
FAMIZ**

20.50 La Tour Montparnasse infernale



Comédie - France - 2001
Avec Eric Judor, Ramzy Bedia, Marina Foïs, Serge Riaboukine
Eric et Ramzy, laveurs de carreaux, travaillent au 52e étage de la tour Montparnasse, à Paris. Soudain, un commando investit l'immeuble et prend en otages les membres du conseil d'administration.

JEUDI

•6

21.10 Pékin express



Saison 17 - Le choix secret
Présenté par Stéphane Rotenberg
Toujours au Paraguay, les candidats encore dans l'aventure sont soumis à la règle des Intouchables. L'équipe vainqueure de la première course est immunisée. A la fin de la deuxième et de la troisième course de la soirée, elle choisit parmi les deux binômes arrivés en première position lequel des deux elle souhaite protéger et ainsi écarter de l'élimination.

RTL 9

20.55 Copycat



Film policier - Etats-Unis - 1995
Avec Sigourney Weaver, Holly Hunter, Dermot Mulroney
Psychiatre spécialiste des tueurs en série, Helen Hudson est sauvagement agressée par Darryl Lee Cullum, un psychopathe que la police parvient à arrêter. Helen devient agoraphobe et se terre dans son appartement. Elle garde un contact avec l'extérieur grâce à Internet et à son collaborateur, Andy.

CANAL+

21.09 Your Honor



Série dramatique - Etats-Unis - 2023
Saison 2 - Episode 9/10
Avec Bryan Cranston, Hope Davis, Isiah Whitlock jr., Mark Margolis
Michael tente de se rapprocher discrètement de Fia et de son petit-fils malgré les menaces de Jimmy. Gina ne supporte plus la passivité de son mari et décide de trouver de nouveaux alliés pour faire valoir les biens de sa famille.

TMC

21.25 John Wick Parabellum



Film d'action - Etats-Unis - 2019
Avec Keanu Reeves, Halle Berry, Ian McShane, Laurence Fishburne
Par une nuit pluvieuse, John Wick, blessé en plusieurs endroits, court à travers les rues de New York. Radié de la gigantesque société secrète de tueurs qui l'emploie, l'assassin n'a encore que quelques minutes de répit avant que ne se lancent à ses trousses des tueurs à gages du monde entier, appâts par une prime de 14 millions de dollars offerte en échange de sa tête.

TF1

20.35 Qualifications au Championnat d'Europe



France / Pays-Bas

Trois mois après la finale de la coupe du monde perdue aux tirs au but contre l'Argentine, Kylian Mbappé et les Bleus entament leur campagne des éliminatoires de l'Euro 2024 face aux Néerlandais. Didier Deschamps, le sélectionneur des Tricolores, doit recomposer l'ossature de son groupe après les retraites internationales d'Hugo Lloris, Raphaël Varane et Karim Benzema.

•2

21.10 Capitaine Marleau

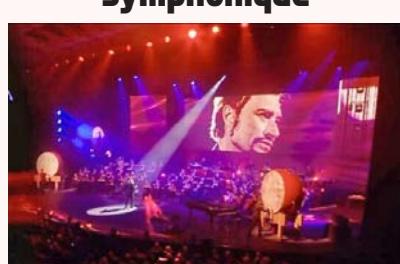


Série policière - France - 2020
Saison 3 - Episode 6

- L'arbre aux esclaves
Avec Corinne Masiero, Léa Lopez, Virginie Ledoyen, Florence Darel
Marleau pose ses valises chez son ami Loïc pour une semaine de vacances en Guadeloupe. A peine est-elle arrivée, la capitaine de gendarmerie est contrainte de reprendre du service car les gendarmes de l'île doivent partir en urgence à Saint-Martin pour encadrer une manifestation.

•3

21.10 Johnny Hallyday symphonique



Yvan Cassar est le maître d'œuvre de la tournée "Johnny Hallyday Symphonique", dont la première a eu lieu à l'Acropole de Nice en 2022. Dans ce projet d'envergure, l'objectif du directeur artistique historique de Johnny Hallyday était de faire revivre sur scène l'univers artistique du chanteur en faisant entendre sa voix accompagnée par 100 musiciens.

**CINE +
PREMIER**

20.50 The Suicide Squad



Film d'action - Etats-Unis - Grande-Bretagne - Canada - 2021
Avec Margot Robbie, Idris Elba, John Cena, Daniela Melchior
Alors qu'il purge une très longue peine de prison dans le quartier haute sécurité d'un pénitencier, Savant est recruté par Amanda Waller pour intégrer une équipe officieuse de super-agents, la Task Force X, plus connue sous le nom de Suicide Squad.

VENDREDI

•6

21.10 Qui peut nous battre ?



Présenté par Eric Antoine
Stéphanie Plaza, Hélène Segara, Yoann Riou, Paul El Kharrat, Elodie Gossuin et Eric Antoine sont réunis pour un jeu de culture générale. Tour à tour, ces experts de M6 affrontent 100 candidats en répondant à des questions portant chacun sur leur spécialité : l'immobilier, la musique, le sport, l'histoire, les médias et le divertissement. Dans chaque manche, après une première série de six questions éliminatoires, le vainqueur affronte l'expert en face à face.

CANAL+

21.10 Ducobu président !



Film pour la jeunesse - France - Belgique - 2022
Avec Elie Semoun, Emilie Caen, Gabin Tomasino, Gérard Jugnot
La vie de Ducobu est sur le point de changer. En effet le garçon suit son père. Celle de Gustave Latouche pourrait bien également changer : le directeur de Saint-Potache lui a promis qu'il n'aurait plus Ducobu dans sa classe pour cette nouvelle année scolaire.

**CINE +
FRISON**

20.50 Captive State



Film de science-fiction - Etats-Unis - Australie - 2007
Avec John Goodman, Vera Farmiga, Ashton Sanders, Jonathan Majors
Des extraterrestres belliqueux, désignés comme les législateurs, ont mené une invasion éclair de la planète Terre. Suivant l'exemple des Etats-Unis qui ont très rapidement capitulé, les autres puissances mondiales ont fait de même. Neuf ans plus tard, alors que les humains sont totalement asservis et que les ressources terriennes sont pillées par les envahisseurs, certains terriens organisent une résistance clandestine.

Bélier 21-03 au 20-04

Un énervement ou un désaccord pourrait vous atteindre au cours d'une rencontre amicale. Faites preuve de patience et de compréhension.

Taureau 21-04 au 21-05

C'est une opportunité exceptionnelle qui risque de se présenter mais attention pas de précipitation, réfléchissez sérieusement si vous ne voulez pas vous en mordre les doigts.

Gémeaux 22-05 au 21-06

C'est une belle occasion qui va se présenter à vous de vous mettre en évidence.

Cancer 22-06 au 22-07

Votre moral s'améliore de jour en jour.

Lion 23-07 au 23-08

Un ennui quelconque ne sera pas suffisant pour vous empêcher d'aller où vous voulez aujourd'hui surtout si vous êtes en forme physique.

Vierge 24-08 au 23-09

Vous allez apercevoir les choses de la vie d'une façon très différente. Votre bonne humeur vous permet de tirer habilement votre épingle du jeu.

Balance 24-09 au 23-10

Vous pourrez saisir certaines opportunités bienvenues. De nouveaux rapports amicaux vont se créer.

Scorpion 24-10 au 22-11

Vous êtes amené à penser à quelqu'un en particulier et vous avez la certitude que c'est quelque chose de très important pour vous de lui en parler.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Votre vie va s'illuminer subitement suite à une nouvelle que vous n'attendiez plus.

Capricorne 22-12 au 20-01

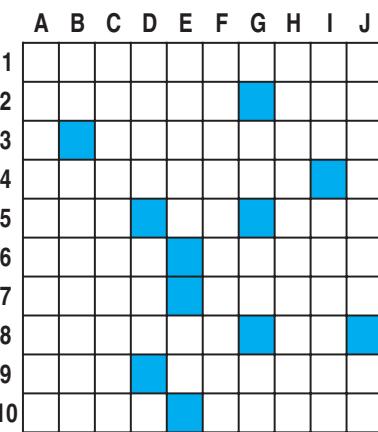
Vous pouvez vraiment progresser dans votre vie affective car votre énergie est en constante progression.

Verseau 21-01 au 18-02

Il va falloir faire preuve de détermination pour remettre de l'ordre là où le désordre règne.

Poissons 19-02 au 20-03

D'excellentes nouvelles vous parviennent.



- Horizontalement:**
- Libre de toute manie.
 - C'est pas elle, mais c'est tout comme ! Pronom.
 - Touchée à la tête.
 - Pour ne pas appeler un chat, un chat !
 - Un andalou ! Coude à coude.
 - A une taille solide.
 - Carapace. Sort.
 - Blonde au Québec. Mode d'emploi.
 - L'amer à boire. Y vont sein à sein.
 - US en général. Elle est à surveiller.
 - C'est elle qui porte la culotte. Serveurs à la page.
- Verticalement:**
- Se met et remet en question.
 - Bout de temps. Des vrais visages pâles.
 - Courbes.
 - Pharaons des pieds à la tête. Coupelée.
 - Parent, un peu, oui ! Au départ.
 - Verdet.
 - A la cote. Grecque.
 - Vache folle.
 - Blesseraient.
 - Buté. Une nageuse qui a du génie.
 - Entraînée. Préposition.

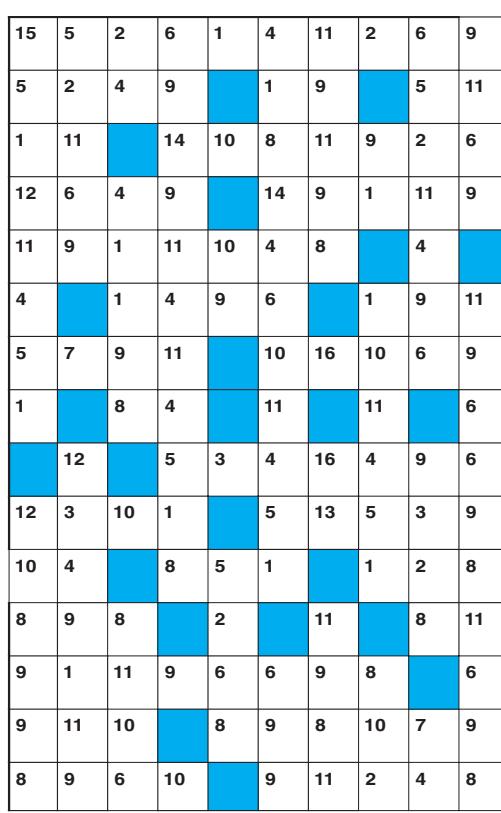


AMITIE - AVISER - CATASTROPHE - CLOU - DECRETRE - DEPOT - DESSIN - DETRESSE - DETTE - DEVIS - ECOLE - EPICE - FARCE - FLEUVE - FRISAGE - GILET - GITAN - GYPSE - LIVRE - MAIN - MINAUDIERE - MONSTRE - NAPPE - NARRER - NAVET - NOULET - OPERATION - OURS - PRAIRIE - PRINCESSE - QUALITE - REPAS - ROUTE - SERVICE - SHOOTER - TOMBER - TOUPET - TRAIN - TROU - VOLONTE.

Les 8 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

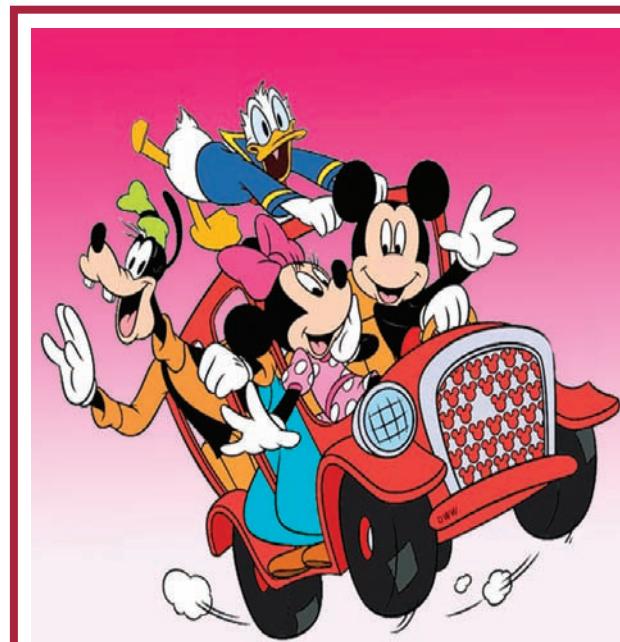
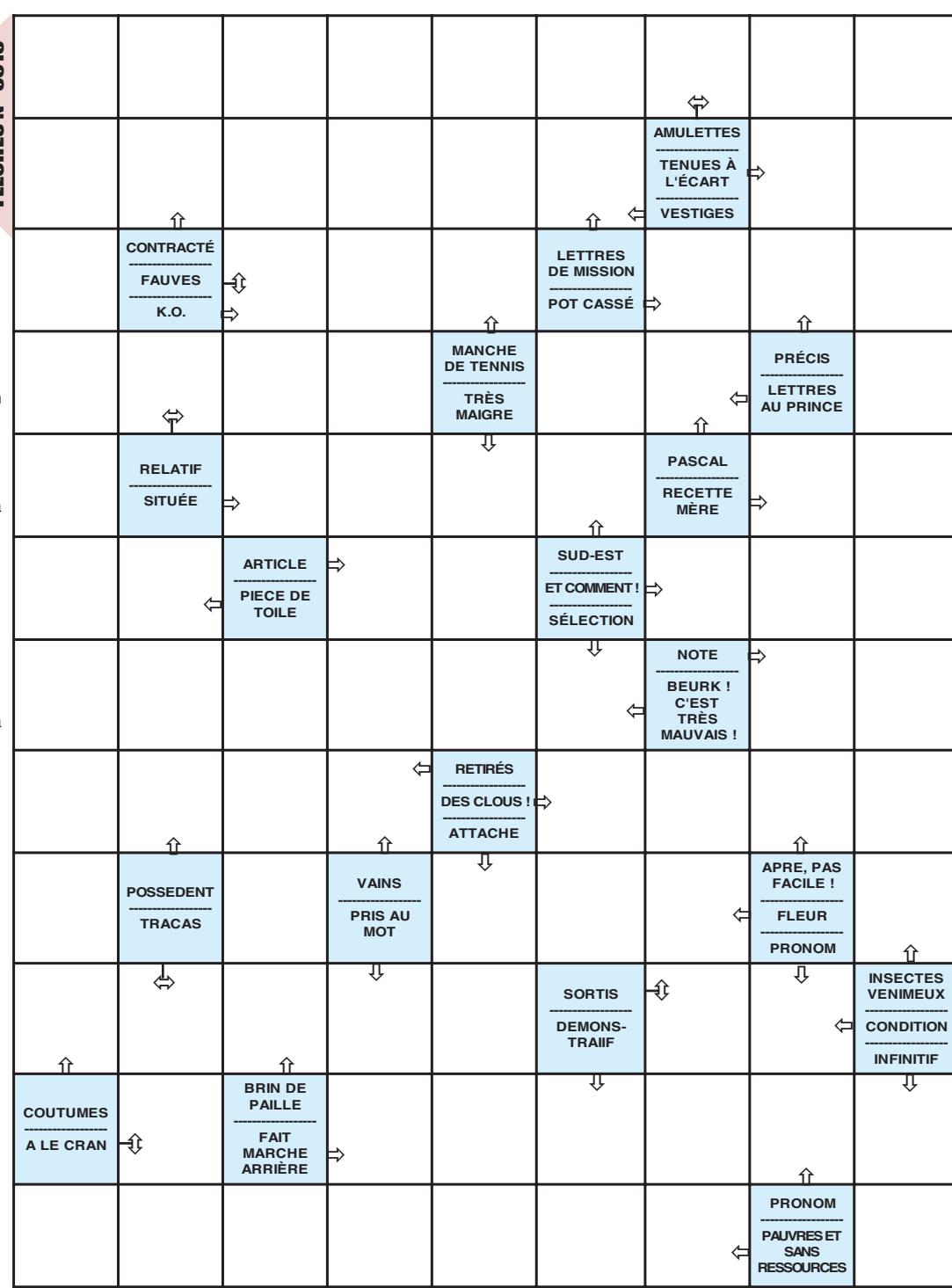
- Mon 1er signifie ancien.
- Mon 2e emmena.
- Mon 3e fait tout un plat !

Mon tout, c'est formuler.



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÈCHES N° 8618



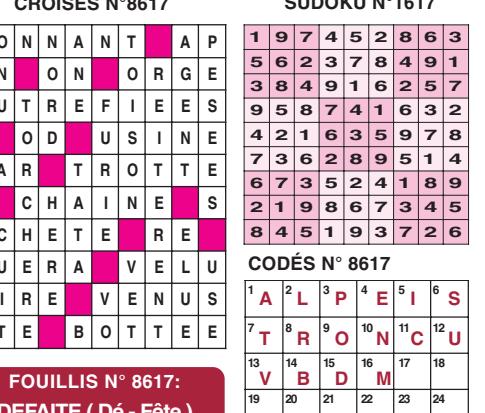
10 ERREURS



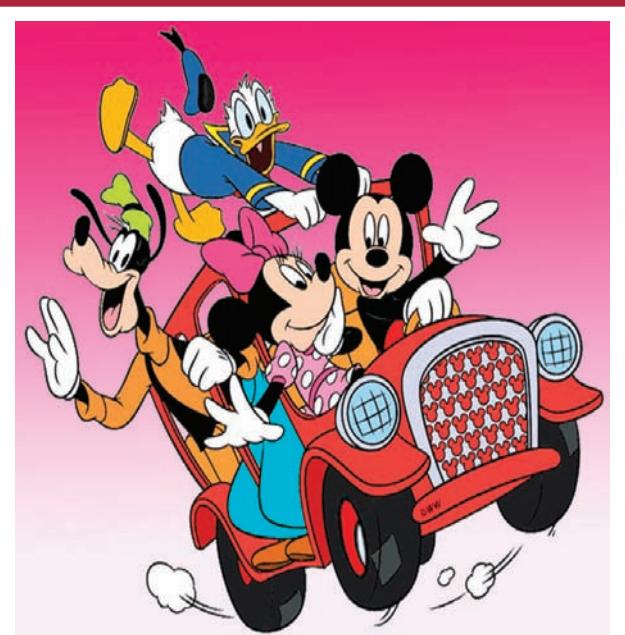
CROISÉS N° 8617



SUDOKU N° 1617



FOUILLIS N° 8617:
DEFAITE (Dé - Fête)



Communiqué
Ooredoo présente
ses vœux au
peuple algérien à
l'occasion du mois
de Ramadhan

Toujours aussi proche des Algériens, Ooredoo leur présente ses meilleurs voeux de santé, de paix et de prospérité et exprime sa fierté de partager avec eux l'ambiance de ce mois sacré dans la piété et la solidarité.

Dans son message de vœux, le Directeur Général par intérim de Ooredoo Algérie, M. Roni TOHME a déclaré : «A l'occasion du mois béni de Ramadhan, je tiens à présenter en mon nom et au nom de tous les employés de Ooredoo, nos meilleurs vœux au peuple Algérien, priant Dieu le Tout Puissant d'accepter leur jeûne et prières. Etant une entreprise socialement responsable, Ooredoo prévoit un nombre d'actions humanitaires et caritatives pour ce mois de piété et d'entraide, dédiées notamment aux personnes et familles démunies de la société. Ooredoo accompagnera également les Algériens avec une panoplie d'offres et de services innovants adaptés à leurs besoins durant ce mois de solidarité.» Aussi, Ooredoo a annoncé, récemment, son programme de solidarité pour le mois de Ramadhan qui sera mené en collaboration avec ses partenaires de la société civile. Il s'agit, entre autres, de la contribution financière accordée par Ooredoo pour les restaurants «El Hilal » qui seront ouverts par le Croissant Rouge Algérien, au profit des jeûneurs à travers les différentes régions du pays ainsi que la distribution de couffins aux familles nécessiteuses. D'autres projets de solidarité avec des familles démunies sont prévus durant le mois de Ramadhan, et seront menés, entre autres, en partenariat avec l'Association Nationale du Volontariat.

A travers ces actions caritatives, Ooredoo ne cesse de confirmer, d'année en année, son engagement envers la société Algérienne à travers notamment le renforcement de sa stratégie quant à la responsabilité sociétale de l'Entreprise avec des programmes de solidarité et de partage réparties à travers les différentes régions du pays.

Saha Ramdankoum !

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

De nombreux nationaux observent avec un œil attentif le déboulé successif des manifestations de colère dans de nombreuses villes françaises. On comprend cet intérêt porté sur l'amplification de la crise sociale française car rares sont les familles algériennes qui n'ont pas un lien familial avec une ou plusieurs personnes vivant en France.

Pour tous, ici et là-bas, la conviction que le rêve français n'est plus qu'une chimère prématurée et que vivre à Marseille, Lyon ou Paris est un parcours du combattant infernal pour tous ceux qui veulent s'y frayer un chemin d'existence. L'énorme déveine n'épargne pas non plus les Algériens leurrés par leur bardage de diplômes conséquents qui se sont armés de bravoure pour aller se nicher en France. Il n'est donc pas étonnant que la tendance actuelle soit au retour forcé par une conjoncture sociale, économique et politique française indiquant avec insistance que les rêves doivent s'estomper.

Sans doute que le plus dur est à venir. Les manifestations populaires

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Conseil de sécurité : consultations sur la situation en Palestine occupée



La situation en Palestine, notamment les plans expansionnistes sionistes dans les territoires palestiniens occupés, était au menu d'un briefing public mercredi au Conseil de sécurité de l'ONU, suivi de consultations à huis clos.

Le coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, devrait faire un briefing. Des consultations à huis clos étaient prévues après la séance d'information publique. Dans la résolution 2334, le Conseil de

sécurité a déclaré que l'établissement de colonies par l'entité sioniste «constitue une violation flagrante du droit international», et a souligné que la cessation des activités de colonisation «est essentielle» pour sauver la solution à deux Etats.

Au cours de cette période, les activités de colonisation, ainsi que les spoliations et les démolitions de structures appartenant à des Palestiniens, se sont poursuivies. Les 22 et 23 février derniers, des projets de construction de plus de 7.000 logements dans des colonies à travers la Cisjordanie occupée ont été adoptés. Ces unités faisaient partie des plans annoncés par l'occupant le 12 février, sans oublier la décision d'autoriser rétroactivement neuf avant-postes de Cisjordanie occupée.

Yémen : 10 soldats tués dans de nouveaux combats

Dix soldats ont été tués dans de nouveaux combats avec les rebelles Houthis au Yémen, ont indiqué mercredi des sources militaires à l'AFP, malgré les efforts diplomatiques pour mettre fin au conflit qui dure depuis 2014.

Les affrontements ont eu lieu dans la province pétrolière de Marib, dernier fief du pouvoir dans le Nord et théâtre de combats sporadiques, même pendant une trêve des hostilités en vigueur depuis avril dernier. Les rebelles Houthis, soutenus par l'Iran, ont attaqué une zone montagneuse et renforcent leurs effectifs dans la région, ont indiqué deux sources militaires à l'AFP.

Les combats interviennent un mois après la mort d'au moins quatre soldats, tués lors d'affrontements avec les rebelles dans le

même secteur. Ils risquent de refroidir les espoirs d'apaisement dans ce pays, le plus pauvre de la péninsule arabique, suscités par le rapprochement entre l'Iran et l'Arabie saoudite, qui soutient les forces gouvernementales au Yémen.

Publicité

INTERNET X2 SUR MY OOREDOO

Promo Ramadhan

Téléchargez My Ooredoo

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store DISPONIBLE SUR AppGallery

ooredoo

Pakistan : 9 morts et 47 blessés dans un tremblement de terre



Au moins neuf personnes ont été tuées et 47 autres blessées lors d'un séisme de magnitude 6,5 qui a secoué le nord-ouest du Pakistan mardi soir, selon un communiqué officiel. L'Autorité provinciale de gestion des catastrophes (PDMA) de la province de Khyber Pakhtunkhwa, dans le nord-ouest du Pakistan, a précisé que cinq hommes, deux femmes et deux enfants figuraient parmi les personnes décédées dans différentes régions de la province.

Au moins 21 femmes, 19 hommes et sept enfants ont été blessés et admis dans des hôpitaux différents de la province pour y être soignés, a ajouté la PDMA. Le tremblement de terre a également endommagé 21 bâtiments et provoqué des glissements de terrain dans différentes zones dans le nord-ouest et le nord du pays, entraînant des blocages de routes.

Des centres d'intervention d'urgence ont été créés et l'état d'urgence a été décrété dans les hôpitaux du nord-ouest du pays. Le Premier ministre pakistanais Shahbaz Sharif a ordonné à l'Autorité nationale de gestion des catastrophes et à d'autres institutions concernées de se préparer à toute éventuelle urgence.